Centre Universitaire
MAYOTTE

Département Droit-Economie-Gestion

- Licence d'Administration Economique et Sociale
- Licence de Droit

Annales des sujets d'examens

Session 2

Année universitaire 2016-2017

Centre Universitaire de Mayotte route nationale 3 BP.53 97660 DEMBENI

Tél : 02 69 61 08 92

www.univ-mayotte.fr

Centre Universitaire
MAYOTTE

Département Droit-Economie-Gestion

Table des matières

Droit p.1

- L1 Droit semestre 1 p 2 à 4
- L1 Droit semestre 2 p 5 à 9
- L2 Droit semestre 3 p 10 à 20
- L2 Droit semestre 4 p 21 à 28
- L3 Droit semestre 5 p 29 à 38
- L3 Droit semestre 6 p 39 à 51

AES p.52

- L1 AES semestre 1 p 53 à 68
- L1 AES semestre 2 p 69 à 82
- L2 AES semestre 3 p 83 à 87
- L2 AES semestre 4 p 88 à 96
- L3 AES semestre 5 p 97 à 105
- L3 AES semestre 6 p 106 à 111

Année universitaire 2016-2017

AES

CENTRE UNIVERSITAIRE DE MAYOTTE
Année universitaire 2016/2017
Semestre 1 – 2e Session

1ère Année Licence d'AES

DROIT CONSTITUTIONNEL

Cours de Thomas M'SAÏDIÉ, Maître de conférences en droit public

* * *

Examen

Durée de l'épreuve : 2h

TRAVAIL À EFFECTUER : ***Répondez dans n'importe quel ordre à TOUTES les questions suivantes.***

1/Le contrôle de constitutionnalité. (10 points)

2/La fonction présidentielle. (10 points)

Aucun document n'est autorisé. Bonne chance !!!

53

Numéro de carte d'étudiant.
Session de rattrapage : Semestre 1 : Examen de Mathématiques - L1 AES- -Centre universitaire de Mayotte 2016/2017 : Calculatrice autorisée : Durée : 2H

Pour chaque question, cocher la bonne réponse sans justification (une seule réponse est exacte sur les trois proposées). Une bonne réponse rapporte 1 point. Une mauvaise réponse enlève 0,5 point. L'absence de réponse ne rapporte ni n'enlève aucun point. Si le total des points est négatif, la note globale attribuée à l'exercice est 0 . Le sujet comporte trois pages.

QCM

1) T(x) est un trinôme du second degré :

☐ $T(x) = 0x^2 - 5x + 1$ ☐ $T(x) = \frac{2x^2 - x + 3}{x^2 + 1}$ ☐ $T(x) = 2x^2 - 3x + 1$

2) La forme canonique de $f(x) = x^2+2x-5$ est :

☐ $(x-1)^2-5$ ☐ $(x+1)^2-6$ ☐ $(x+1)^2-5$

3) Soit $f(x) = ax^2+bx+c$, avec a non nul, alors $b^2 - 4ac$ est :

☐ Le déterminant ☐ Le discriminant ☐ Le dérobant

4) L'équation $x^2+2x-5 = 0$ admet :

☐ deux solutions ☐ Une solution ☐ Aucune solution

5) L'équation $x^2 -4x + c = 0$ admet 1 pour solution si :

☐ $c = -4$ ☐ $c= 4$ ☐ $c = \frac{1}{4}$

6) Soit $f(x) = -x + 5x^2 + 2$ alors $\Delta =$

☐ 17 ☐ 33 ☐ -39

7) On peut résoudre l'équation $2x^2 - 10x = 0$ sans utiliser Δ :

☐ Vrai ☐ Faux ☐ Impossible à dire

8) La courbe représentative de la fonction $T(x) = -x^2 + 4x - 10$ est :

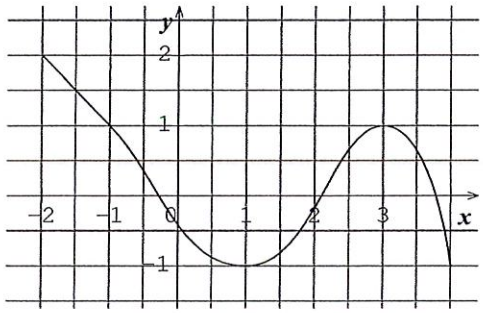
☐ Une droite ☐ Une parabole ☐ Une hyperbole

9) $5x^2 + 9x - 8$ se factorise

☐ Vrai ☐ Faux ☐ Impossible à dire

54

Soit f la fonction définie sur [-2 ;4] représentée ci-dessous :



On répondra aux questions 10, 11 et 12 à l'aide du graphique ci-dessus.

10) L' image par f de -1 est :

☐ -1 ☐ 1 ☐ -3

11) Le nombre de solutions de f(x) = - 0.5 est :

☐ 0 ☐ 1 ☐ 2

12) Si $-1 \leq x \leq 2$ alors :

☐ $0 \leq f(x) \leq 1$ ☐ $-1 \leq f(x) \leq 0$ ☐ $-1 \leq f(x) \leq 1$

13) f est la fonction définie par $f(x) = -2x^2 + 5x + 1$

☐ $f'(-1) = -9$ ☐ $f'(-1) = 9$ ☐ $f'(-1) = 1$

14) f est la fonction définie par: $f(x) = \dfrac{5x-3}{2x+2}$ alors la fonction dérivée est :

☐ $f'(x) = \dfrac{5}{2}$ ☐ $f'(x) = \dfrac{-16}{(2x+2)^2}$ ☐ $f'(x) = \dfrac{16}{(2x+2)^2}$

15) Soit f la fonction définie par $f(x) = 2x\sqrt{x}$

☐ $f'(x) = \dfrac{1}{\sqrt{x}}$ ☐ $f'(x) = 2\sqrt{x} + \dfrac{x}{\sqrt{x}}$ ☐ $f'(x) = 2\sqrt{x} + \dfrac{x}{2\sqrt{x}}$

16) Soit f la fonction définie par $f(x) = \dfrac{1}{\sqrt{x-1}}$ alors f est définie sur :

☐ R ☐ $[1;+\infty[$ ☐ $]1;+\infty[$

17) Soit f la fonction définie par $f(x)=x^2$, l'équation de la tangente au point d'abscisse 1 est donnée par :

☐ y=2x ☐ y=2x+1 ☐ y=2x-1

18) Soit f et g les fonctions affines définies par f(x) = -3x+5 et g(x) = 3x-7, les droites représentatives des deux fonctions se coupent au point d'abscisse :

☐ 2 ☐ -2 ☐ 1

19) Laquelle de ces affirmations est correcte :

☐ Une droite représente toujours une fonction affine ☐ Les fonctions affines sont des fonctions linéaires ☐ Les fonctions linéaires sont des fonctions affines

20) Soit f la fonction définie par $f(x)=\dfrac{1}{x^2+4x-5}$ est définie sur :

☐ R ☐ $R-\{-5;1\}$ ☐ $R-\{0\}$

FIN DE L'EPREUVE

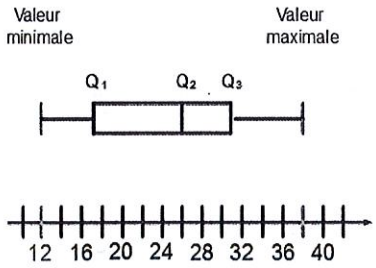
Calculatrice autorisée.

Les questions 1 à 10 se réfèrent au document fourni en Annexe du sujet ***"Bilan démographique 2016... "*** *(INSEE Première - Janvier 2017)*

Vous devez cocher la réponse exacte sans justification. Une bonne réponse rapporte **1 point**. Une mauvaise réponse enlève **0,5 point**. L'absence de réponse ne rapporte ni n'enlève aucun point.Si le total des points est négatif, la note globale est **0**.

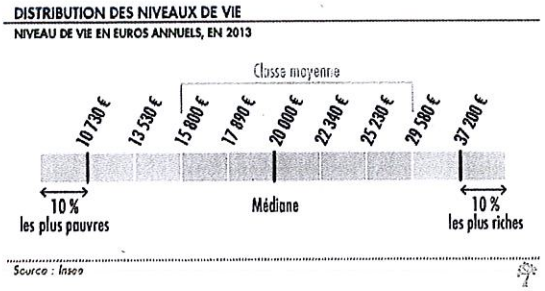
Questions	Réponses
1. On appelle solde migratoire d'un territoire ou d'un pays:	☐ Le nombre d'étrangers vivant sur le territoire ☐ La différence entre le nombre de personnes entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties sur la même période ☐ L'augmentation du nombre d'étrangers
2. En 2015 en France, le nombre de mariages de personnes de sexes différents a été de :	☐ 228 000 ☐ 228 565 ☐ L'étude ne le précise pas
3. Le nombre de PACS a significativement baissé en:	☐ 2015 ☐ 2011 ☐ L'étude ne le précise pas
4. En France, le nombre de naissances baisse:	☐ depuis 2010 ☐ depuis 2006 ☐ L'étude ne le précise pas
5. En 2013, 28.4 % des femmes agées de 15 à 34 ans:	☐ ont eu au moins un enfant cette année ☐ ont déjà eu des enfants ☐ étaient enceintes.
6. Pour une année, on appelle solde naturel d'une population :	☐ L'augmentation du nombre de personnes durant l'année ☐ la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès durant l'année ☐ La différence entre le nombre de français et le nombre d'étrangers
7. En 2016, le solde naturel de la poulation française était :	☐ d'un peu plus de 150 000 ☐ d'un peu plus de 300 000 ☐ L'étude ne le précise pas
8. Depuis 3 ans, l'espérance de vie à la naissance d'un homme:	☐ est d'environ 79 ans ☐ est d'environ 85 ans ☐ L'étude ne le précise pas
9. En 2016, une femme de 60 ans peut espérer vivre encore::	☐ environs 21 ans ☐ environ 27 ans ☐ L'étude ne le précise pas
10. En 2016, la population francaise:	☐ est plus importante que celle de l'Allemagne ☐ représente 13 % de la population française ☐ a connu la plus forte progression en Europe depuis 3 ans

Les questions 11 à 14 concernent le diagramme de Tukey ci-dessous qui donne la répartition des poids d'un groupe d'enfants (unité kg):



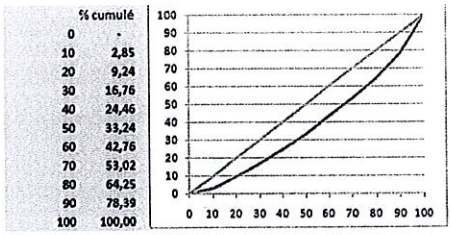
Questions	Réponses
11. Les trois-quart des enfants pèsent moins de moins d'environ 30kg	☐ Vrai ☐ Faux ☐ On ne sait pas
12. Le tiers des enfants pèse plus de 28 kg	☐ Vrai ☐ Faux ☐ On ne sait pas
13. 50 % des enfants pèse 26 kg	☐ Vrai ☐ Faux ☐ On ne sait pas
14. Il y a autant d'enfants pesant moins de 17kg que d'enfants pesant plus de 31 kg	☐ Vrai ☐ Faux ☐ On ne sait pas

Définition
L'INSEE définit **le niveau de vie d'une personne** comme le "*revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc)*".



Pour les questions 15 à 18, Q_1 désigne le 1er quartile, Q_2 le second quartile , Q_3 le 3eme quartile et C_1 le premier centile.

Répartition des richesses dans une population (simulation)



% cumulé	
0	-
10	2,85
20	9,24
30	16,76
40	24,46
50	33,24
60	42,76
70	53,02
80	64,25
90	78,39
100	100,00

Questions	Réponses
15. $Q_1 =$	☐ 14 665 € ☐ 15 800 € ☐ 33 290 € ☐ On ne sait pas
16. $Q_3 =$	☐ 15 800 € ☐ 20 000 € ☐ 27 405 € ☐ On ne sait pas
17. $Q_2 =$	☐ 29 580 € ☐ 33 290 € ☐ 20 000 € ☐ On ne sait pas
18. 60 % des personnes ont un niveau de vie compris entre:	☐ 13 530 € et 29 580 € ☐ 10 730 € et 22 340 € ☐ 20 000 € et 37 200 €

Question 19 et 20 se réfèrent à a courbe de Lorenz ci-contre.

Questions	Réponses
19. D'après la courbe de Lorenz ci-contre:	☐ Les 10 % de la population la plus riches disposent de 21.61 % des richesses ☐ Les 90 % de la population la plus riches disposent de 72.3 % des richesses ☐ Les 50 % de la population la plus riches disposent de 30 % des richesses ☐ Les revenus sont équitablement répartis
20. Graphiquement on peut estimer que les 50 % des ménages les plus pauvres disposent de:	☐ la moitié des richesses disponibles ☐ le tiers des richesses disponibles ☐ 70 % des richesses disponibles

Insee Première

N° 1630

Janvier 2017



Bilan démographique 2016

À nouveau en baisse, la fécondité atteint 1,93 enfant par femme en 2016

Au 1er janvier 2017, la France compte 66 991 000 habitants. Au cours de l'année 2016, la population a augmenté de 265 000 personnes, soit une hausse de 0,4 %. Comme les années précédentes, cette progression est principalement due au solde naturel, différence entre le nombre de naissances et de décès.

En 2016, 785 000 bébés sont nés en France. Pour la deuxième année consécutive, le nombre de naissances diminue (– 14 000). L'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 1,93 enfant par femme en 2016, en baisse par rapport à 2015. Il reste cependant le plus élevé d'Europe. Le nombre de décès atteint 587 000 en 2016. Après avoir beaucoup augmenté en 2015, il baisse légèrement en 2016 (– 7 000). Les espérances de vie à la naissance, qui avaient diminué en 2015, retrouvent leur niveau de 2014 (85,4 ans pour les femmes et 79,3 ans pour les hommes).

En 2016, 235 000 mariages ont été célébrés, dont 7 000 entre personnes de même sexe. L'âge des mariés de sexe différent continue d'augmenter ; celui des mariés de même sexe diminue légèrement. Le Pacs poursuit sa progression et, en 2015, quatre Pacs ont été conclus pour cinq mariages célébrés.

Vanessa Bellamy et Catherine Beaumel, division Enquêtes et études démographiques, Insee

Au 1er janvier 2017, 66 991 000 habitants résident en France, dont 64 860 000 en métropole *(figure 1)*. Par rapport au 1er janvier 2016, la population augmente de 265 000 personnes, soit +0,4 %, comme en 2015. À champ constant (hors Mayotte), la population continue ainsi de croître, mais plus modérément ces deux dernières années que précédemment. En effet, en 2006, la croissance démographique était de +0,7 %. Elle a ensuite ralenti, pour s'établir aux environs de +0,5 % entre 2009 et 2014, avant de ralentir à nouveau.

En 2016, le solde naturel *(définitions)* est de +198 000 personnes *(figure 2)*. Il est inférieur de 7 000 personnes à celui de 2015 et devient ainsi le plus faible enregistré depuis 1976 (+182 000 habitants). Le solde naturel avait connu une forte baisse en 2015, due au plus grand nombre de décès survenus cette année-là et, dans une moindre mesure, au recul des naissances. Il était passé de +259 000 en 2014 à +205 000 en 2015. En 2016, la baisse du solde naturel, plus modérée qu'en 2015, s'explique par la diminution du nombre des naissances.

1 Évolution générale de la situation démographique

en milliers

Année	Population au 1er janvier	Nombre de naissances vivantes	Nombre de décès	Solde naturel	Solde migratoire évalué
2006	63 186	829,4	526,9	+ 302,4	+ 112
2007	63 601	818,7	531,2	+ 287,5	+ 74
2008	63 962	828,4	542,6	+ 285,8	+ 57
2009	64 305	824,6	548,5	+ 276,1	+ 32
2010	64 613	832,8	551,2	+ 281,6	+ 39
2011	64 933	823,4	545,1	+ 278,3	+ 30
2012	65 241	821,0	569,9	+ 251,2	+ 72
2013	65 565	811,5	569,2	+ 242,3	+ 100
2014 hors Mayotte	65 907	811,4	558,7	+ 252,7	+ 67 (p)
2014 y c. Mayotte	66 127	818,6	559,3	+ 259,3	+ 67 (p)
2015 y c. Mayotte	66 454 (p)	798,9	593,7	+ 205,3	+ 67 (p)
2016 y c. Mayotte	66 726 (p)	785,0 (p)	587,0 (p)	+198,0 (p)	+ 67 (p)
2017 y c. Mayotte	66 991 (p)	...	...	...	...

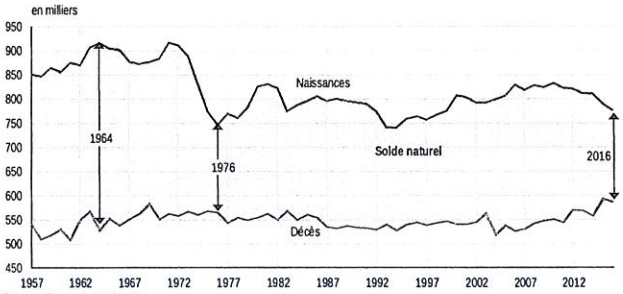
(p) résultats provisoires à la fin 2016. ... non disponible.
Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2014 et y compris Mayotte à partir de 2014.
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Insee

Le solde migratoire *(définitions)* est estimé à 67 000 personnes en 2016. Comme par le passé, il participe moins que le solde naturel à l'augmentation de la population française.

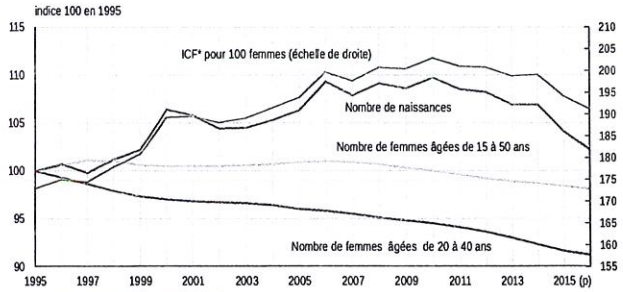
Au 1er janvier 2016, avec 13 % de la population de l'Union européenne (UE 28), la France est le deuxième pays le plus peuplé derrière l'Allemagne, dont la population représente 16 % de celle de l'UE. Le Royaume-Uni et l'Italie sont les troisième et quatrième pays les plus peuplés. La progression de la population allemande est particulièrement forte en 2015, avec une hausse de près de 1 million, pour atteindre 82,2 millions d'habitants au 1er janvier 2016. Depuis 2006, les populations de la France, du Royaume-Uni et de l'Italie ont progressé, mais à des rythmes différents. Le Royaume-Uni a connu la plus forte progression de sa population (+ 7,9 %, soit 4,8 millions d'habitants supplémentaires), suivi par la France (+ 5,2 %, soit + 3,3 millions à champ constant hors Mayotte) puis l'Italie (+ 4,5 %, soit + 2,6 millions). De ce fait, en dix années, l'écart de population entre la France et le Royaume-Uni s'est réduit, alors que, dans le même temps, il s'est creusé avec l'Italie.

2 Évolution du nombre de naissances, de décès et du solde naturel depuis 1957



Champ : France hors Mayotte.
Source : Insee, statistiques de l'état civil.

3 Évolution du nombre de naissances, de femmes en âge de procréer et de l'ICF*



* Indicateur conjoncturel de fécondité. Voir *définitions*.
(p) résultats provisoires à la fin 2016.
Champ : France hors Mayotte.
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

4 Taux de fécondité par groupe d'âges

Année	Nombre de naissances pour 100 femmes					Indicateur conjoncturel de fécondité[1]	Âge moyen des mères[2]
	15 - 24 ans	25 - 29 ans	30 - 34 ans	35 - 39 ans	40 - 50 ans		
2001	3,4	13,2	11,7	5,1	0,6	189,5	29,3
2006	3,3	13,1	12,7	6,0	0,7	199,7	29,7
2011	3,1	12,7	13,1	6,4	0,8	201,0	30,0
2012	3,1	12,5	13,1	6,6	0,8	200,8	30,1
2013	3,0	12,4	13,0	6,7	0,8	198,8	30,2
2014 (p) hors Mayotte	2,8	12,2	13,1	6,9	0,8	199,1	30,3
2014 (p) y c. Mayotte	2,9	12,3	13,1	7,0	0,8	199,9	30,3
2015 (p) y c. Mayotte	2,7	11,9	12,9	7,0	0,8	195,5	30,4
2016 (p) y c. Mayotte	2,6	11,5	12,9	7,0	0,8	192,5	30,4

(p) résultats provisoires à la fin 2016.
1. Pour cent femmes. Voir *définitions*.
2. Âge calculé pour une génération fictive de femmes qui auraient à tous les âges la fécondité de l'année considérée.
Lecture : en 2016, 100 femmes âgées de 30 à 34 ans (en âge atteint dans l'année) ont eu en moyenne 12,9 enfants.
Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2014 et y compris Mayotte à partir de 2014.
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Baisse des naissances pour la deuxième année consécutive

En 2016, 785 000 bébés sont nés en France, soit 14 000 de moins qu'en 2015 (– 1,7 %). En 2015 déjà, les 799 000 naissances de l'année correspondaient à 20 000 naissances de moins qu'en 2014. Cette deuxième année de baisse ramène le nombre de naissances de 2016 à son niveau de 1999, sans pour autant atteindre le point bas de 1994 (741 000 naissances hors Mayotte).

En 2016, la baisse du nombre des naissances s'explique par la diminution de la population féminine en âge de procréer et par la baisse de sa fécondité. Les femmes âgées de 20 à 40 ans, les plus fécondes, sont de moins en moins nombreuses depuis le milieu des années 1990. Elles sont 8,4 millions en 2016, contre 8,9 millions en 2006 et 9,2 millions en 1996 *(figure 3)*.

1,93 enfant par femme en 2016 : la fécondité baisse

En 2016, l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF ; *définitions*) s'établit à 1,93 enfant par femme. Il était de 1,96 en 2015 et de 2,00 en 2014 *(figure 4)*. Ces deux années de baisse font suite à huit années de relative stabilité. En 2006, l'ICF était de 2,00 enfants par femme et a ensuite oscillé autour de ce chiffre jusqu'en 2014. La baisse récente de la fécondité est plus marquée chez les femmes âgées de 25 à 29 ans. Leur taux de fécondité *(définitions)* a nettement diminué depuis 2014. À cette date, 100 femmes de ces âges ont 12,3 enfants ; elles en ont 11,9 en 2015, puis 11,5 en 2016. Ce mouvement de baisse, qui a démarré pour cette tranche d'âges dans les années 2000, s'est ainsi accentué sur les deux dernières années.

La fécondité des femmes plus jeunes (15 à 24 ans), stable entre 2000 et 2010 environ, poursuit sa tendance à la baisse, mais moins fortement que chez les 25-29 ans. Leur taux de fécondité est passé de 2,7 enfants pour 100 femmes en 2015 à 2,6 en 2016. La fécondité des femmes de 30 à 34 ans s'est stabilisée à 12,9 enfants pour 100 femmes en 2016. Au-delà de 35 ans, la fécondité qui n'avait cessé de progresser depuis le début des années 1980, se stabilise depuis 2014.

En France, la fécondité reste malgré tout globalement élevée. En 2014, la France est, avec l'Irlande, le pays de l'UE où la fécondité est la plus élevée. À cette date, l'ICF de la France est de 2,00 et celui de l'Irlande de 1,94 enfant par femme. Suivent la Suède (ICF de 1,88) et le Royaume-Uni (ICF de 1,81). En 2014, le Portugal a la fécondité la plus faible de l'UE avec 1,23 enfant par femme.

En 2016, l'âge moyen à la maternité se stabilise à 30,4 ans ; il a progressé de 0,7 an depuis 2006.

Moins de décès en 2016

En 2016, 587 000 personnes sont décédées en France ; c'est 7 000 de moins qu'en 2015, soit une baisse de 1 % environ. L'année 2016

succède à une année 2015 marquée par une forte hausse des décès (+ 34 000, soit + 6 % par rapport à 2014). La baisse de 2016 ne compense pas l'importante augmentation de 2015. Ces deux dernières années se situent en effet dans la tendance à la hausse amorcée au début des années 2010, du fait de l'arrivée des générations nombreuses du *baby-boom* à des âges de forte mortalité. En 2015 s'étaient ajoutés des événements conjoncturels défavorables (épidémie de grippe importante et épisodes de canicule), qui ont accru les taux de mortalité *(définitions)* à chaque âge. En 2016, l'épidémie de grippe hivernale et les deux épisodes de canicule estivaux ont eu peu d'impact sur la mortalité au niveau national.

Des espérances de vie en hausse

En 2016, l'espérance de vie à la naissance *(définitions)* progresse de nouveau, après avoir diminué en 2015. Dans les conditions de mortalité de 2016, une femme vivrait en moyenne 85,4 ans et un homme 79,3 ans *(figure 5)*. L'espérance de vie des femmes retrouve en 2016 son niveau de 2014 et celle des hommes s'accroît de 0,1 an par rapport à 2014. L'écart d'espérance de vie entre hommes et femmes continue de se réduire : il était de 7,9 ans en 1996, de 7,1 ans en 2006 ; il est de 6,1 ans en 2016. Il reste toutefois important par rapport à d'autres pays européens. Aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, à Chypre et en Suède, l'écart d'espérance de vie entre les hommes et les femmes est de 4 ans en 2014 (6,2 ans pour la France en 2014). À l'inverse, environ 10 ans d'espérance de vie séparent les hommes et les femmes dans les trois pays baltes. En 2014, pour les femmes, l'espérance de vie à la naissance est la plus élevée en Espagne et en Italie (86 ans) ; pour les hommes, elle culmine en Italie et à Chypre (81 ans).

L'espérance de vie à 60 ans progresse à nouveau, après avoir elle aussi diminué en 2015 : dans les conditions de mortalité de 2016, un homme de 60 ans peut espérer vivre encore 23,2 ans en moyenne, soit 0,1 an de plus qu'en 2014. L'espérance de vie à 60 ans pour les femmes est de 27,6 ans, inférieure de 0,1 an à celle de 2014.

La population française continue de vieillir. Au 1er janvier 2017, les personnes de 65 ans ou plus représentent 19,2 % de la population, soit trois points de plus que dix ans auparavant et quatre points de plus que vingt ans plus tôt *(figure 6)*. Toutefois, la proportion des 65 ans ou plus est légèrement plus faible que la moyenne européenne : 18,9 % au 1er janvier 2015 au sein de l'UE, contre 18,4 % en France à la même date. L'Italie est le pays où le poids des seniors est le plus élevé (21,7 %) ; l'Irlande est celui où il est le plus faible (13,0 %).

235 000 mariages en 2016

En 2016, 235 000 mariages ont été célébrés, dont 228 000 entre personnes de sexe différent et 7 000 entre personnes de même sexe *(figure 7)*. Le nombre de mariages, qui baissait de manière quasi continue depuis le pic de l'an 2000, malgré quelques années de pause (2005, 2010 ou 2012), est relativement stable depuis 2013.

Les mariages entre personnes de sexe différent sont toujours de plus en plus tardifs : en 2016, les hommes se marient en moyenne à 37,8 ans et les femmes à 35,3 ans, soit environ cinq ans plus tard qu'en 1996 *(figure 8)*. Cette année-là, les hommes se mariaient alors en moyenne à 32,6 ans et les femmes à 30,0 ans. À l'inverse, l'âge des mariés de même sexe diminue très légèrement en 2016.

En 2016, 49 % des couples mariés de même sexe sont des couples de femmes. Cette proportion n'a cessé de progresser depuis 2013, année de la promulgation de la loi ouvrant le mariage aux personnes de même sexe. De 42 % en 2013, elle a atteint 46 % en 2014, puis 47 % en 2015.

En 2015, 189 000 pactes civils de solidarité (Pacs) ont été conclus, soit 15 000 de plus qu'en 2014. Pour la première fois depuis sa création, après avoir atteint un niveau record

5 Espérance de vie à divers âges et mortalité infantile

Année	Hommes					Femmes					Taux de mortalité infantile* pour 1 000 enfants nés vivants
	0 an	1 an	20 ans	40 ans	60 ans	0 an	1 an	20 ans	40 ans	60 ans	
2006	77,1	76,5	57,8	38,8	21,8	84,2	83,5	64,7	45,1	26,7	3,8
2011	78,4	77,7	59,0	39,9	22,7	85,0	84,3	65,4	45,8	27,4	3,5
2012	78,5	77,8	59,0	39,9	22,6	84,8	84,1	65,3	45,7	27,2	3,5
2013	78,7	78,1	59,3	40,1	22,8	85,0	84,3	65,5	45,9	27,4	3,6
2014 (p) hors Mayotte	79,2	78,5	59,8	40,6	23,1	85,4	84,7	65,8	46,2	27,7	3,5
2014 (p) y c. Mayotte	79,2	78,5	59,8	40,6	23,1	85,4	84,7	65,8	46,2	27,7	3,5
2015 (p) y c. Mayotte	79,0	78,3	59,6	40,4	22,9	85,1	84,4	65,6	45,9	27,4	3,7
2016 (p) y c. Mayotte	79,3	78,7	59,9	40,7	23,2	85,4	84,7	65,8	46,2	27,6	3,8

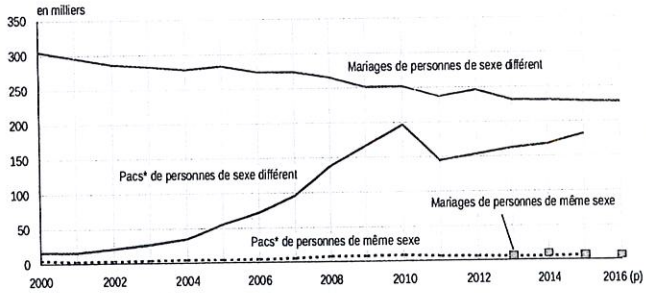
(p) résultats provisoires à la fin 2016. *Voir *définitions*.
Lecture : en 2016, l'espérance de vie des hommes de 60 ans est de 23,2 ans. Ce chiffre représente le nombre d'années restant à vivre aux hommes de 60 ans dans les conditions de mortalité à chaque âge observées en 2016.
Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2014 et y compris Mayotte à partir de 2014.
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

6 Évolution de la population totale par groupe d'âges

Année	Population au 1er janvier (en milliers)					Proportion (en %)			
	Moins de 20 ans	de 20 à 59 ans	de 60 à 64 ans	65 ans ou plus	*75 ans ou plus*	Moins de 20 ans	de 20 à 64 ans	65 ans ou plus	*75 ans ou plus*
1997	15 626	32 061	2 867	9 137	*3 907*	26,2	58,5	15,3	*6,5*
2007	15 925	34 174	3 120	10 382	*5 301*	25,0	58,7	16,3	*8,3*
2010	16 011	33 997	3 873	10 732	*5 659*	24,8	58,6	16,6	*8,8*
2011	16 038	33 920	4 106	10 869	*5 757*	24,7	58,6	16,7	*8,9*
2012	16 047	33 891	4 121	11 182	*5 844*	24,6	58,3	17,1	*9,0*
2013	16 096	33 831	4 120	11 518	*5 915*	24,5	57,9	17,6	*9,0*
2014 hors Mayotte	16 173	33 768	4 093	11 873	*5 992*	24,5	57,5	18,0	*9,1*
2014 y c. Mayotte	16 293	33 860	4 096	11 879	*5 994*	24,6	57,4	18,0	*9,1*
2015 (p) y c. Mayotte	16 362	33 780	4 083	12 228	*6 072*	24,6	57,0	18,4	*9,1*
2016 (p) y c. Mayotte	16 396	33 721	4 056	12 553	*6 096*	24,6	56,6	18,8	*9,1*
2017 (p) y c. Mayotte	16 411	33 662	4 069	12 849	*6 105*	24,5	56,3	19,2	*9,1*

(p) résultats provisoires à la fin 2016.
Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2014 et y compris Mayotte à partir de 2014.
Source : Insee, estimations de population.

7 Mariages et Pacs



* Pacs : Pacte civil de solidarité.
(p) résultats provisoires à la fin 2016.
Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y compris Mayotte à partir de 2014.
Sources : Insee, statistiques de l'état civil (mariages) ; ministère de la Justice (Pacs).

8 Âge des mariés

Année de mariage	Nombre de mariages de personnes de sexe différent	Âge moyen au mariage[1]		Nombre de mariages de personnes de même sexe	Âge moyen au mariage[1]	
		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
1996	287 144	32,6	30,0	///	///	///
2001	295 720	33,6	31,0	///	///	///
2006	273 914	35,6	32,9	///	///	///
2011	236 826	36,6	34,0	///	///	///
2012	245 930	36,7	34,0	///	///	///
2013	231 225	37,2	34,6	7 367	49,8	43,0
2014	230 770	37,5	34,9	10 522	46,2	41,4
2015	228 565	37,7	35,1	7 751	44,4	40,0
2016 (p)	228 000	37,8	35,3	7 000	43,9	39,6

(p) résultats provisoires à la fin 2016. /// sans objet.
1. Âge moyen calculé par moyenne simple des personnes s'étant mariées l'année considérée.
Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y compris Mayotte à partir de 2014.
Source : Insee, statistiques de l'état civil.

en 2010, le nombre de Pacs avait baissé en 2011 (année depuis laquelle les couples qui se marient ou concluent un Pacs n'ont plus la possibilité de signer trois déclarations de revenus différentes l'année de leur union). Depuis, il augmente continûment. En 2015, quatre Pacs ont été conclus pour cinq mariages célébrés, contre un Pacs pour cinq mariages dix ans plus tôt.

Sources

Le **recensement de la population** sert de base aux estimations annuelles de population. Il en fixe les niveaux de référence pour les années où il est disponible. Depuis la publication des résultats relatifs au 1er janvier 2006, le recensement fournit des résultats chaque année, ce qui permet un meilleur suivi des tendances d'évolution de la population à moyen terme. Pour les années 2015 et suivantes, les estimations de population sont provisoires. Elles sont réalisées en actualisant la population du dernier recensement de 2014 grâce à des estimations, d'une part, du solde naturel et, d'autre part, du solde migratoire. Le recensement reste toutefois quinquennal à Mayotte, dont la transformation en département d'outre-mer date du 31 mars 2011. Aussi, pour cette île, l'Insee réalise des estimations de population au 1er janvier à partir des recensements disponibles.

Les **statistiques d'état civil** sur les naissances, les mariages et les décès sont issues d'une exploitation des informations transmises par les mairies à l'Insee. Pour 2016, il s'agit d'une estimation provisoire. Les statistiques concernant le pacte civil de solidarité (Pacs) sont fournies par le **ministère de la Justice**.

Jusqu'en 2005, le solde migratoire était évalué à partir d'une combinaison entre données administratives de l'année et report des tendances passées, appréciées à partir des recensements. Depuis que le recensement est annuel (2006), le solde migratoire est mesuré indirectement par différence entre l'évolution de la population mesurée lors de deux recensements successifs et le solde naturel de l'année déduit de l'état civil : on parle alors de solde migratoire apparent. Les évolutions de ce solde migratoire apparent peuvent refléter des fluctuations des entrées et des sorties, mais également l'aléa de sondage du recensement. Le dernier recensement disponible étant celui du 1er janvier 2014, les soldes migratoires de 2014, 2015 et 2016 doivent être estimés autrement. Le solde de 2014 est estimé par la moyenne des trois derniers soldes apparents définitifs (2011, 2012 et 2013). Ce solde est reporté pour 2015 et 2016 de façon provisoire.

Définitions

Le **solde naturel** (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période.

Le **taux de fécondité** à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge.

L'indicateur conjoncturel de fécondité est la somme des taux de fécondité par âge observés une année donnée. Cet indicateur peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants qu'aurait une génération fictive de femmes qui connaîtrait tout au long de leur vie féconde les taux de fécondité par âge observés cette année-là. Il est généralement exprimé en « nombre d'enfants par femme ». C'est un indicateur synthétique des taux de fécondité par âge de l'année considérée.

L'espérance de vie à la naissance est égale à la durée de vie moyenne d'une génération fictive qui connaîtrait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée. C'est un indicateur synthétique des taux de mortalité par âge de l'année considérée.

Le **taux de mortalité** est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Le **taux de mortalité infantile** est le rapport entre le nombre d'enfants décédés avant leur premier anniversaire et l'ensemble des enfants nés vivants.

Bibliographie

- Beaumel C., Bellamy V., « La situation démographique en 2014 », *Insee Résultats* n° 182 Société, juin 2016.
- Bellamy V., « 594 000 personnes décédées en France en 2015 : plus de décès hivernaux qu'en 2014 », *Insee Focus* n° 65, octobre 2016.
- Bellamy V., « En 2015, un nouveau-né sur vingt a une mère de 40 ans ou plus, comme en 1948 », *Insee Focus* n° 64, septembre 2016.
- Bonmarin I. *et al*, « Équipes de surveillance de la grippe. Surveillance de la grippe en France métropolitaine, saison 2015-2016 », *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* n° 32-33, Santé publique France, octobre 2016.
- « Bilan de la surveillance sanitaire des épisodes de canicule et de fortes chaleurs de l'été 2016 », Santé publique France, 15 octobre 2016.

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin, C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu, H. Valdelièvre
Maquette : RPV
Impression : Jouve
Code Sage IP171630
ISSN 0997 - 3192

© Insee 2017

- ***Insee Première*** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee : www.insee.fr/collections-nationales
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) : http://www.insee.fr/abonnements

Pour vous abonner à ***Insee Première*** et le recevoir par courrier : http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16





Centre Universitaire
MAYOTTE

Année universitaire **2016-2017**
*2ème session d'examen – **Semestre 1***

LICENCE 1ère année
Administration Economique et Sociale

EPREUVE THEORIQUE

Introduction au Droit

Cours de Monsieur Philippe Mouron

Durée de l'épreuve : 2 heures

Vous répondrez aux questions suivantes en 10 à 20 lignes

1) Qu'est-ce qu'un droit réel ? (5 points)

2) A quel niveau de la hiérarchie des normes se situent les traités internationaux ? (5 points)

3) Pourquoi la jurisprudence est-elle une source secondaire des normes juridiques ? (5 points)

4) Qu'est-ce que le Droit du travail ? (5 points)

Aucun document n'est autorisé

64

Centre Universitaire
MAYOTTE

Année universitaire : 2016/2017
Matière : Comptes de l'entreprise (L1 AES).
Durée : 3 heures.
Enseignants : NSAME Mouyenga/Maal ABIA.
Matériels autorisés : Calculatrice et plan comptable.

Examen final de « Comptes de l'entreprise L1 AES».

DEUXIEME SESSION.

PREMIERE PARTIE : Questions de cours (5points).

1. Quelles différences faites-vous entre le Bilan et le Compte de résultat ?
2. Expliquez à l'aide d'un schéma, l'articulation des travaux comptables au cours d'un exercice comptable.
3. Définir les termes suivants :

 Capitaux propres ; Immobilisations ; Actif circulant ; provision ; amortissement.
4. Montrez l'intérêt d'avoir une normalisation comptable aux niveaux national et international.
5. Expliquer la signification des termes « **débit** » et « **crédit** » en comptabilité financière.

DEUXIEME PARTIE : Analyse comptable des flux économiques et le principe de la partie double :

(8.5 Points). Annexe A (à rendre avec la copie).

TROISIEME PARTIE : Travaux d'inventaire (Entreprise AHMED) : 6.5 points.

1. Complétez le tableau d'amortissement linéaire (Annexe B à rendre avec la copie).
2. Déterminer la date de mise en service ainsi que la valeur d'origine de ce matériel industriel.
3. Comptabilisez les écritures nécessaires au 31/12/N.
4. Quelles sont les conséquences des amortissements dans les documents de synthèse (Bilan et Compte de résultat) ?

65

Annexe A (à rendre avec la copie).

N° ETUDIANT :

NB : Ne pas tenir compte de la TVA sur ces différentes opérations.

N°s	Opérations réalisées pendant l'exercice	Montants en €	Comptes débités	Comptes crédités
1	Ventes de marchandises à crédit aux clients.	100 000		
2	Prestations de services facturées aux clients et encaissables à 30 jours.	80 000		
3	Ventes de produits finis facturées aux clients et encaissables à 60 jours.	200 000		
4	Retraits de la banque pour alimenter la caisse.	2 500		
5	Règlements reçus des clients par chèques déposés sur le compte en banque.	150 000		
6	Achats de marchandises à divers fournisseurs, payables à crédit à 45 jours.	60 000		
7	Une camionnette de livraison a été acquise auprès d'un concessionnaire local. Paiement à crédit.	50 000		
8	Dépôts de garantie reçus des clients par chèques déposés en banque.	4 000		
9	Réductions commerciales obtenues des fournisseurs de marchandises et portées en compte.	3 000		
10	Les frais de déplacement des ouvriers et employés ont été remboursés par chèques.	900		
11	Paiement par chèque de la facture d'acquisition du véhicule utilitaire.	50 000		
12	Les factures de réparations et d'entretien des véhicules ont été réglées au comptant par chèques bancaires.	1 600		
13	Avances reçues des clients avec leurs commandes. Chèques déposés en banque.	7 000		
14	Ouverture d'un compte à la Banque Postale et dépôt d'espèces.	1 000		
15	Emprunt en début d'année, auprès de la banque aux conditions suivantes : - remboursement annuel par 1/10ème sur 10 ans, - taux d'intérêt : 4 % du montant restant dû. Les fonds sont déposés sur le compte en banque.	10 000		
16	Acquisition à crédit d'un outillage pour les ateliers Montant net à payer.	40 000		

N°s	Opérations réalisées pendant l'exercice	Montants en €	Comptes débités	Comptes crédités
18	La banque a prélevé sur le compte divers frais et commissions	400		
19	Les factures reçues de l'opérateur téléphonique ont été payées par chèques	1 200		
20	Les factures des transporteurs de marchandises ont été réglées par chèques bancaires	300		
21	Acomptes versés par chèques aux fournisseurs de marchandises lors des commandes passées	10 000		
22	Un prêt a été accordé à un salarié de l'entreprise au début de l'exercice. Les fonds ont fait l'objet d'un versement par chèque bancaire. Durée du prêt : 8 ans. Taux d'intérêt : 5% du montant restant à encaisser.	16 000		
23	Paiement par chèque postal de la quittance d'assurance des locaux et des équipements.	1 100		
24	Acquisition de titres dans un but spéculatif. Règlement par chèque bancaire	13 000		
25	Achats de matières premières à divers fournisseurs payables à crédit	50 200		
26	Paiement en espèces de fournitures de bureau	800		
27	De la documentation a été achetée au comptant auprès d'un libraire et payée en espèces	600		
28	Montant des réductions commerciales accordées aux clients sur les ventes de marchandises et portées en compte	9 000		
29	Paiement au comptant par prélèvement automatique sur le compte en banque de la facture reçue d'EDF	8 000		
30	En fin d'année, réception d'un chèque adressé par un salarié pour un prêt - remboursement : 2 000 - intérêts de l'année : 800	2 000 800		
31	Acquisitions de titres en vue d'une détention durable. Paiement par chèque postal.	5 000		
32	Dons effectués en espèces auprès d'organismes humanitaires	700		
33	Paiement par chèque d'une partie de la dette auprès de la Sécurité Sociale	6 000		
34	Montant des rémunérations brutes des salariés (60 000 €) dont 75 % dus au personnel, 15 % à la Sécurité Sociale et le reste aux autres organismes	45 000 9 000 6 000		

TROISIEME PARTIE :

Annexe B (à rendre avec la copie).

N° ETUDI1ANT :

Tableau d'amortissement linéaire d'un matériel indutriel: Durée de vie fiscale :5 ans				
ANNEES	BASE	ANNUITE	CUMUL	VALEUR NETTE COMPTABLE
N		2000	2000	
N+1		12000		
N+2		12000		
N+3				
N+4				
N+5				

CENTRE UNIVERSITAIRE DE MAYOTTE
Année universitaire 2016/2017
Semestre 2 – 2e Session

1ère Année Licence d'AES

INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES ET JURIDICTIONNELLES

Cours de Monsieur le Professeur Jean-Baptiste PERRIER

* * *

Examen

Durée de l'épreuve : 2h

TRAVAIL À EFFECTUER : ***Répondez aux questions suivantes, dans l'ordre des questions, en suivant les indications.***

69

1/ Quelles ont été les conséquences de la Révolution française sur les institutions administratives et juridictionnelles ? (*réponse en 10 lignes*)

2/ Qu'est-ce que le monopole étatique de la justice ? (*réponse en 5 lignes*)

3/ Quel est le rôle des autorités administratives indépendantes ? (*réponse en 10 lignes*)

4/ Quelle est la compétence du tribunal d'instance ? (*réponse en 10 lignes*)

Aucun document n'est autorisé.
Bonne chance !!!

17,5

Les notations sont celles du cours et la calculatrice est autorisée.

Les questions 1 à 7 sont relatives au document fourni en Annexe :*MAYOTTE: Migrations, natalité et solidarités familiales-INSEEAnalyses Mars 2017.*

Vous devez cocher la réponse exacte sans justification. Une bonne réponse rapporte **1 point**. Une mauvaise réponse enlève **0,5 point**. L'absence de réponse ne rapporte ni n'enlève aucun point.Si le total des points est négatif, la note globale est **0**.

Questions	Réponses
1. A Mayotte, plus de la moitié des jeunes de 18 à 24 ans ont une mère née à Anjouan	☐ Vrai ☐ Faux ☐ L'étude ne le précise pas.
2. A Mayotte plus de la moitié des adultes de 18 à 79 ans ne sont pas nés dans l'île.	☐ Vrai ☐ Faux ☐ L'étude ne le précise pas.
3. A Mayotte, 1 homme sur 10 âgé de 35 à 55 ans est polygame	☐ Vrai ☐ Faux ☐ L'étude ne le précise pas.
4. La moitié des enfants de moins de deux ans ne vivent qu'avec leur mère	☐ Vrai ☐ Faux ☐ L'étude ne le précise pas.
5. En 2015, le nombre d'enfants par femme est	☐ 3 enfants ☐ 4 enfants ☐ 6 enfants. ☐ L'étude ne le précise pas
6. En 2015 à Mayotte, 60 % des femmes âgées de 70 à 61 ans étaient mariées avant 20 ans	☐ Vrai ☐ Faux ☐ L'étude ne le précise pas.
7. En 2015, un peu plus de 40% des adultes sont étrangers.	☐ Vrai ☐ Faux ☐ L'étude ne le précise pas.

71

Le directeur commercial d'une chaine de magasins informatiques cherche à apprécier l'évolution de ses ventes annuelles de clés USB. Pour limiter les calculs, on ne retiendra ici que trois modèles de clés USB. Les prix sont ici en €et les quantités en milliers d'unités.

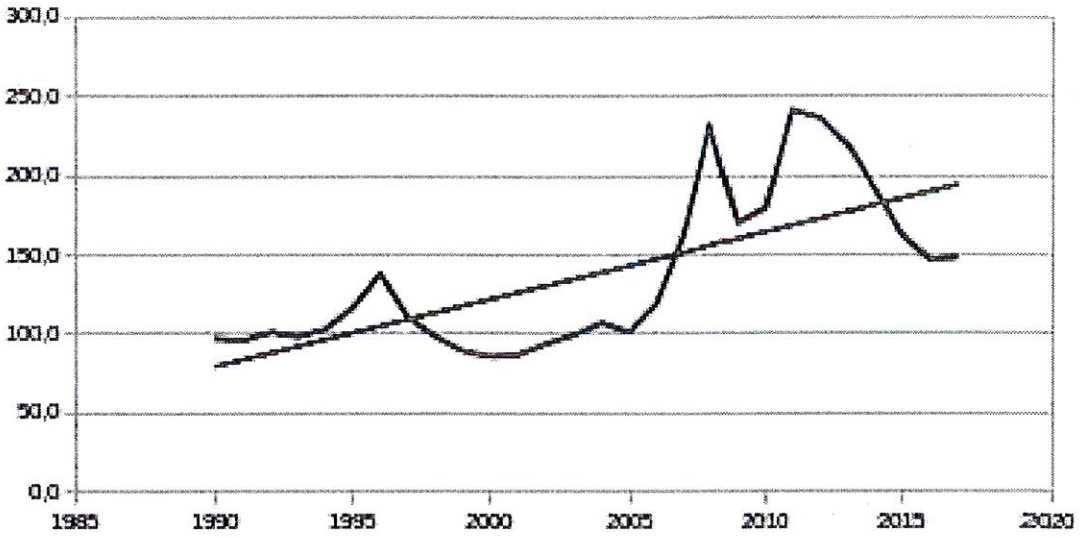
Ces données concernent les questions 8 à 11.

	2005		2015	
	Prix	Qte	Prix	Qte
Modèle 1	25	146	45	210
Modèle 2	20	220	42.5	180
Modèle 3	50	39	79	100

Questions	**Réponses**
8. L'indice des volumes en 2015 base 100 en 2005 (indice de valeur globale) .	☐ 390 ☐ 250 ☐ 140
9. L'indice de Laspeyres **des prix** en 2015 (base 100 en 2005).	☐ 138.5 ☐ 190 ☐ 131.57
10. L'indice de Laspeyres **des quantités** en 2015 (base 100 en 2005).	☐ 131.57 ☐ 138.5 ☐ 190
11. La variation de son chiffre d'affaires est principalement du à la variation des quantités vendues	☐ Vrai ☐ Faux ☐ On ne sait pas

72

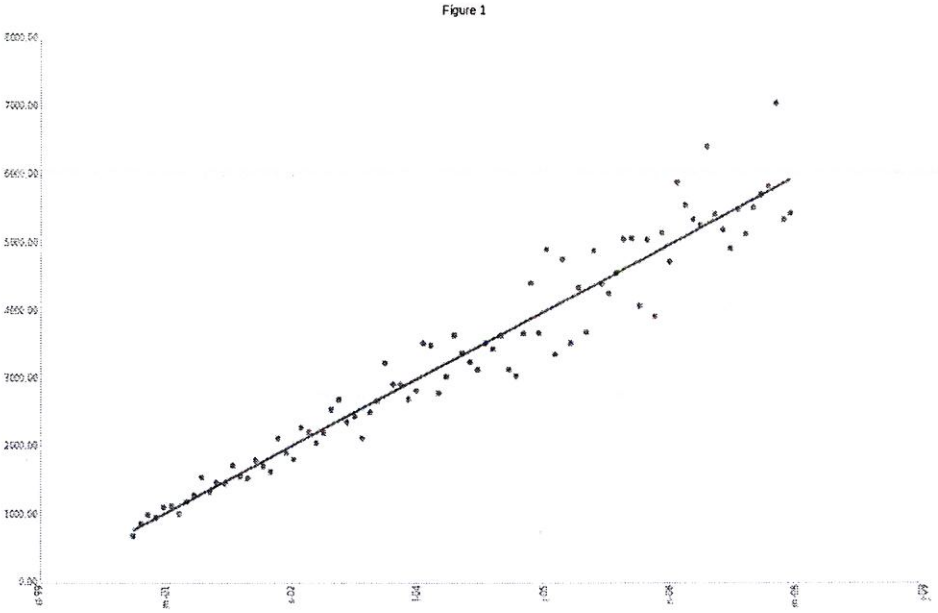
Graphique 1 (issu de l'annexe 1)



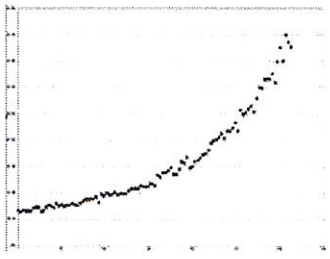
Le graphique 1 ci-dessus a été dressé à l'aide de données issues de l'Annexe 1.

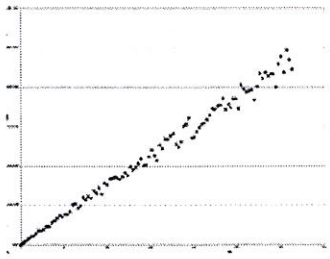
Questions	Réponses
12. Le titre du graphique devrait être:	☐ Evolution du cours du sucre entre 1990 et 2016 ☐ Evolution du cours des matières premières allimentaires entre 1990 et 2016 ☐ Evolution du cours des céréales entre 1990 et 2016
13. Le graphique 1, nous permet de dire que le prix du produit concerné :	☐ A augmenté d'environ 50 % entre 2005 et 2015 ☐ Est globalement resté stable sur la période 1990-2015 ☐ Augmentera probablement après 2015 ☐ Est fortement sensible aux variations saisonnières

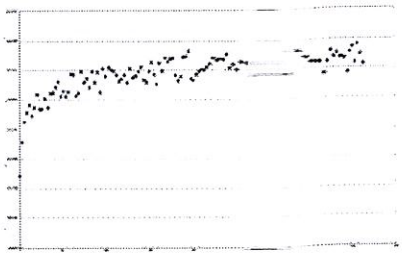
73



Questions	Réponses
14. Un nuage de points (**de la figure 1**) a été modélisé par une droite de régression. Parmi les 3 équations proposées laquelle vous semble la mieux adaptée :	☐ $y(t) = 2x + 56$ et $R^2 = 0.94$ ☐ $y(t) = 2x - 56$ et $R^2 = 0.94$ ☐ $y(t) = -2x + 5$ et $R^2 = 0.94$ ☐ $y(t) = 2x + 56$ et $R^2 = 0.01$
15. Vous voulez corriger cette série des variation saisonnière. En vous basant sur des considérations graphiques vous adopterez un modèle	☐ Additif ☐ Multiplicatif ☐ Ni l'un ni l'autre

A) 

B) 

C) 

Questions	Réponses
17. En référence aux trois figures ci-dessous, une régression linéaire représentera au mieux :	☐ Le nuage A) ☐ Le nuage B) ☐ Le nuage C)

74

Date	**Food**	MM_4^{Food}	**Meat**	MM_4^{Meat}	**Dairy**	MM_4^{Dairy}	**Cereals**	MM_4^{Cer}	**Oils**	MM_4^{Oils}	**Sugar**	MM_4^{Sug}
1/2015	134,4	135,7	137,8	140,1	130,5	133,7	133,2	133,4	117,2	118,7	163,5	160,0
2/2015	132,0	132,1	132,9	134,2	136,6	134,1	129,0	130,5	117,6	116,4	155,6	153,0
3/2015	128,8	129,3	128,0	130,7	138,9	133,3	127,5	127,3	113,9	115,2	141,2	147,2
4/2015	126,5	127,2	128,3	129,0	129,5	130,7	125,6	124,9	112,8	115,0	139,4	141,7
5/2015	125,6	125,5	129,7	128,5	125,8	125,3	120,7	123,8	115,8	114,6	142,2	138,3
6/2015	123,9	123,6	127,3	128,7	120,6	118,5	122,5	122,3	117,3	112,8	132,8	135,5
7/2015	123,3	121,2	129,7	128,3	112,0	112,7	125,1	120,6	110,9	109,4	136,1	131,5
8/2015	116,4	119,4	128,3	126,7	101,8	109,8	116,5	119,5	101,3	106,3	**C**	131,4
9/2015	116,6	118,0	125,9	123,9	106,8	109,6	116,3	117,8	100,8	104,2	126,5	135,7
10/2015	118,8	117,0	118,7	120,3	116,9	111,1	118,2	116,2	107,1	103,9	148,2	142,3
11/2015	116,6	116,1	116,1	116,0	113,5	112,5	115,4	115,2	103,8	104,8	155,1	149,1
12/2015	115,2	114,3	112,7	112,5	112,3	111,1	113,9	113,4	106,3	105,6	156,1	150,5
1/2016	110,6	**A**	107,5	110,2	107,4	107,5	110,4	111,6	103,0	107,9	147,6	150,2
2/2016	110,8	111,8	108,6	109,0	105,1	103,1	109,7	110,4	111,3	111,8	138,5	151,5
3/2016	111,6	112,2	108,0	109,6	96,5	99,3	109,2	110,4	118,3	116,2	162,2	155,7
4/2016	113,2	114,2	110,8	111,6	94,3	97,3	110,9	111,5	123,2	119,5	159,4	167,8
5/2016	116,0	116,6	114,3	114,3	94,8	98,0	112,9	112,3	120,9	120,4	178,0	181,5
6/2016	121,4	119,0	118,4	117,2	102,1	101,7	116,1	111,8	119,9	120,4	204,4	193,5
7/2016	120,3	121,6	119,8	119,5	105,3	108,6	109,6	110,2	116,5	121,4	206,4	206,0
8/2016	123,3	123,7	122,1	120,6	**B**	117,2	106,3	107,8	125,2	122,8	211,5	215,6
9/2016	126,6	125,3	121,2	120,9	130,3	125,4	104,3	105,8	127,3	125,0	225,7	220,0
10/2016	127,5	126,5	120,1	120,3	135,3	133,0	105,4	105,1	124,3	128,0	233,5	218,7
11/2016	127,3	127,2	120,9	119,2	138,0	138,1	104,7	105,5	130,0	130,6	212,6	215,0
12/2016	126,1	127,9	116,3	118,7	142,6	140,8	105,3	106,8	135,5	132,9	194,4	211,0

Le tableau ci-dessus représente les **données mensuelles** sur la périodes 2015-2016 des prix de bases des produits alimentaires (source FAO). Les notations sont celles du cours.

Questions	**Réponses**
18. La lettre A représente	☐ 113.3 ☐ 112,7 ☐ 112.9 ☐ On ne peut pas calculer la valeur
19. La lettre B représente	☐ 120.3 ☐ 119.6 ☐ 114,4 ☐ On ne peut pas calculer la valeur
20. La lettre C représente	☐ 122,6 ☐ 132.1 ☐ 141.3 ☐ On ne peut pas calculer la valeur

75

Insee Analyses
Mayotte
La Réunion-Mayotte
N° 12
Mars 2017

Migrations, natalité et solidarités familiales

La société de Mayotte en pleine mutation

Les mobilités sont très prégnantes à Mayotte et recomposent la population : en 2015, plus d'un adulte sur deux vivant à Mayotte n'y est pas né. Les natifs d'Anjouan sont les plus nombreux (30 %). Quatre résidents sur dix, âgés de 18 à 79 ans, sont ainsi de nationalité étrangère, la moitié d'entre eux étant en situation administrative irrégulière.
L'émigration est également forte. En 2012, aux mêmes âges, 26 % des natifs de Mayotte et résidant en France vivent en dehors du département, et même 45 % des 18-24 ans. Par ailleurs, 30 % des adultes nés à Mayotte, et qui y résident, ont déjà séjourné plus de six mois en dehors de l'île. Le modèle familial mahorais repose sur deux fondements essentiels : le mariage et une fécondité élevée. Mais avec la généralisation de la scolarisation et notamment celle des femmes, les schémas traditionnels évoluent. Les solidarités familiales constituent un ciment essentiel de la cohésion de la société mahoraise. Dans un contexte de forte précarité, l'entraide financière régulière y est deux fois plus fréquente que dans les autres DOM. En outre, quatre personnes sur dix apportent une aide non financière à leur entourage, tout particulièrement pour la garde d'enfants ou pour aider les personnes âgées.

Claude-Valentin Marie (Ined), Didier Breton (Université de Strasbourg/Ined), Maude Crouzet (Ined), Édouard Fabre, Sébastien Merceron (Insee)

Plus que dans tout autre territoire français, les caractéristiques de la population vivant à Mayotte sont le résultat d'une combinaison entre migrations et natalité très spécifiques au département. Un peu plus de la moitié des adultes de 18 à 79 ans résidant à Mayotte en 2015 n'y sont pas nés *(source)*. Parmi eux, les natifs des Comores sont les plus nombreux : ils représentent 42 % de la population du département. Les personnes nées à Anjouan, l'île des Comores la plus proche de Mayotte, sont majoritaires (30 %), et bien plus nombreuses que les natifs des îles plus éloignées de Grande Comore ou de Mohéli (12 %, *figure 1*). Les personnes nées en métropole, quant à elles, forment une part faible de la population mahoraise (8 %). Parmi les natifs de l'étranger, 15 % ont la nationalité française de naissance ou par acquisition.

En outre, 21 % des personnes nées à Mayotte ont une mère née à l'étranger, le plus souvent à Anjouan. C'est le cas de 55 % des jeunes de 18 à 24 ans, contre seulement 11 % des 45 ans ou plus *(figure 2)*.

Au total, seulement un tiers des adultes résidant à Mayotte y sont nés d'une mère elle-même native du département. Cette proportion n'est plus que de 22 % pour les 18-24 ans.

La moitié des jeunes nés à Mayotte n'y résident pas

Au-delà des flux importants d'immigration, la forte émigration des jeunes natifs de Mayotte vers la métropole, et dans une moindre mesure vers La Réunion, contribue également à transformer et recomposer la population de Mayotte. En 2012, 26 % des adultes natifs de Mayotte résidant en France vivent hors du département, principalement en métropole et à

76
60

La Réunion. Près de la moitié des 18-24 ans sont dans ce cas (45 %), soit une proportion bien plus élevée qu'aux Antilles et à La Réunion (33 % et 20 %). La mobilité des jeunes est donc plus forte à Mayotte que dans les autres DOM. Sans cette émigration, les natifs de Mayotte seraient majoritaires parmi les adultes résidant à Mayotte (57 % contre 45 % actuellement).

Parmi les personnes nées à Mayotte et qui y résident en 2015, 30 % ont déjà vécu six mois ou plus hors du département *(figure 3)*, soit une proportion comparable à celle des Antilles (33 %). Toutefois, à Mayotte, cette situation est essentiellement le fait des jeunes générations, nettement plus mobiles que les anciennes. Ainsi, la part des résidents mahorais nés sur l'île et ayant vécu une telle expérience migratoire diminue très fortement à partir de 35 ans, alors qu'elle se stabilise au-delà de cet âge dans tous les autres DOM. À Mayotte, la moitié des natifs âgés de 25 à 34 ans ont déjà vécu au moins six mois à l'extérieur de l'île ; ce n'est le cas que de 20 % des 45 ans ou plus. Ils ont résidé le plus souvent en métropole (63 %) et dans une moindre mesure à La Réunion (28 %). Ils ont souvent bénéficié des nouvelles « aides publiques à la mobilité » : c'est le cas de 60 % des « natifs de retour » âgés de 25 à 34 ans, soit une proportion nettement supérieure à celle des générations plus âgées. En moyenne, ces jeunes ont séjourné cinq ans hors du territoire mahorais.

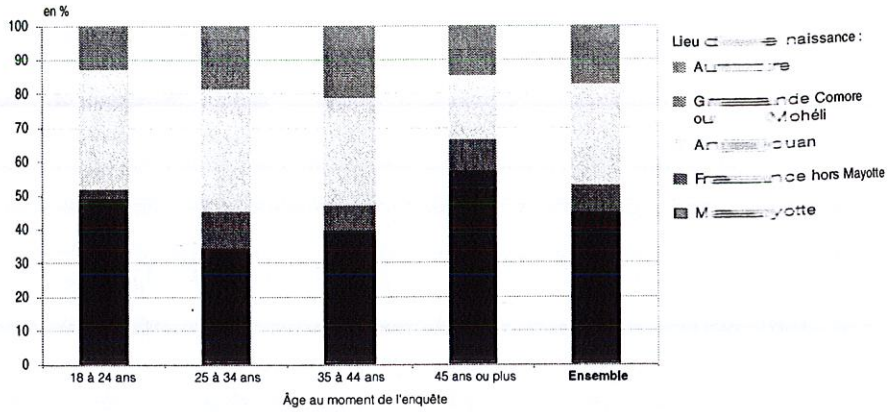
Interrogés sur cette expérience de mobilité, ce sont pourtant eux qui se déclarent les moins satisfaits : 25 % en tirent un bilan négatif, soit 7 points de plus que dans les autres groupes d'âge. La différence ne tient pas tant à leurs conditions de vie durant la migration qu'à celles qu'ils (re)trouvent sur place. Plus de la moitié des 25 à 34 ans déclarent ainsi avoir rencontré des difficultés dans le domaine de l'emploi à leur retour et 40 % sont sans emploi.

Un tiers de « métropolitains » parmi les nouveaux arrivants

Parmi les adultes résidant sur l'île en 2015, 12 % s'y sont installés au cours des cinq dernières années. Un tiers sont nés en France hors Mayotte (pour l'essentiel en métropole) et un tiers à Anjouan ; les autres viennent principalement de Grande Comore (un quart). La majorité de ces nouveaux résidents sont de jeunes adultes : 70 % ont moins de 35 ans. Comparés à l'ensemble de la population mahoraise, ils sont plus souvent célibataires (55 % contre 37 %) et sans enfant (38 % contre 22 %). Plus jeunes, les arrivants des Comores comptent aussi une part plus importante de femmes.

1 À Mayotte, 30 % de la population adulte est née à Anjouan

Composition de la population de Mayotte selon l'âge et le lieu de naissance



Champ : personnes de 18 à 79 ans résidant à Mayotte.
Source : Ined-Insee, enquête MFV-Mayotte 2015-2016.

2 Plus de la moitié des jeunes de 18 à 24 ans nés à Mayotte ont une mère née à l'étranger

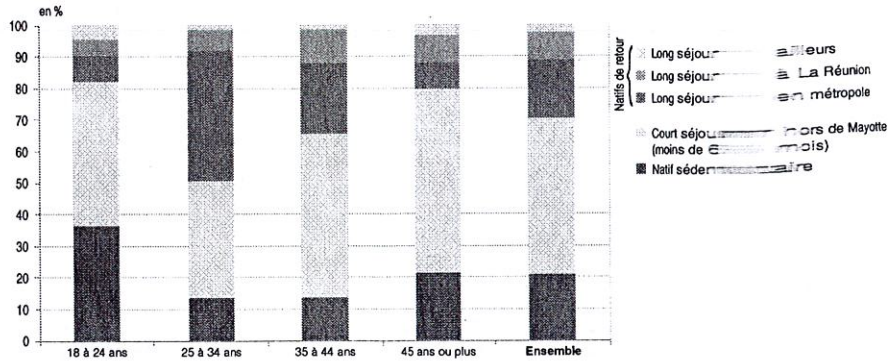
Répartition des adultes natifs de Mayotte selon le lieu de naissance de leur mère

	Mère née à Mayotte	Mère née en France hors Mayotte	Mère née à Anjouan	Mère née en Grande Comore ou à Mohéli	Mère née dans un autre pays
	en %				
18 à 24 ans	45,1	0,0	41,9	6,4	6,6
25 à 34 ans	86,0	0,8	8,6	3,6	0,9
35 à 44 ans	85,9	0,0	11,9	1,2	1,0
45 ans ou plus	88,6	0,1	9,8	0,5	1,1
Ensemble	**79,0**	**0,2**	**16,3**	**2,4**	**2,1**

Champ : natifs de Mayotte de 18 à 79 ans y résidant.
Source : Ined-Insee, enquête MFV-Mayotte 2015-2016.

3 La moitié des 25-34 ans natifs de Mayotte ont eu une expérience migratoire de six mois ou plus

Trajectoire migratoire des natifs de Mayotte selon l'âge au moment de l'enquête



Champ : natifs de Mayotte de 18 à 79 ans y résidant.
Source : Ined-Insee, enquête MFV-Mayotte 2015-2016.

Les motivations de ces nouveaux arrivants diffèrent sensiblement selon leur origine. Les personnes nées en métropole sont venues à Mayotte principalement pour y travailler. D'ailleurs, la plupart ont un emploi. Mais seulement 5 % projettent de résider définitivement à Mayotte. Pour leur part, 35 % des nouveaux arrivants nés aux Comores imaginent leur installation définitive, mais seul un sur dix est en situation régulière sur le territoire. En immigrant à Mayotte, les trois quarts d'entre eux aspirent d'abord à améliorer leurs conditions de vie. Pouvoir bénéficier de soins médicaux fait également partie des motivations de certains d'entre eux. Ces nouveaux arrivants en provenance des Comores ont cependant du mal à s'insérer sur le marché du travail mahorais : moins de 10 % d'entre eux occupent un emploi.

77

La moitié des étrangers en situation irrégulière

En 2015, un peu plus de quatre adultes résidant à Mayotte sur dix sont de nationalité étrangère (41 %). Mayotte est le département français où la part d'étrangers dans la population est la plus importante, devant la Guyane. Cette part est nettement plus élevée parmi les jeunes adultes (51 % parmi les 25-34 ans) que dans les générations les plus anciennes (15 % parmi les 55 ans et plus).

4 La moitié des adultes de nationalité comorienne sont en situation administrative irrégulière

Caractéristiques des étrangers non natifs de Mayotte selon le lieu de naissance

	Natif d'Anjouan	Natif de Grande Comore et Mohéli	Autres
	en %		
Répartition des étrangers vivant à Mayotte	67	27	6
Part des étrangers sans titre de séjour	53	51	30
Part des étrangers arrivés au cours des 5 dernières années	15	28	23

Champ : personnes de 18 à 79 ans de nationalité étrangère, résidant à Mayotte et nées à l'étranger.
Source : Ined-Insee, enquête MFV-Mayotte 2015-2016.

La moitié des étrangers non natifs de Mayotte se trouve en situation administrative irrégulière. C'est parmi les Comoriens que l'on compte la plus grande part d'étrangers « sans titre » *(figure 4)*. Très élevé chez les plus jeunes, le taux d'irrégularité administrative diminue fortement avec l'âge, passant de 74 % chez les 18-24 ans à 30 % pour les 45 ans ou plus. Cet écart reflète notamment la durée de présence sur le territoire (les plus jeunes sont aussi arrivés plus récemment). La grande majorité de ces étrangers « sans titre » déclarent ainsi aspirer à une régularisation de leur situation administrative et un peu plus de la moitié en ont déjà fait la demande.

Les natifs d'Anjouan ont pour particularité d'être souvent arrivés jeunes à Mayotte : 45 % étaient mineurs à leur arrivée et la moitié des 18-24 ans y résident depuis au moins 10 ans. À l'inverse, la majorité des autres étrangers sont arrivés à l'âge adulte et les deux tiers des 18-24 ans y sont depuis moins de cinq ans.

Qu'ils soient en situation administrative régulière ou non, la plupart des étrangers inscrivent leur immigration à Mayotte dans la perspective d'une installation durable : 12 % seulement l'estiment provisoire. Les natifs d'Anjouan sont les plus enclins à un séjour de longue durée : 45 % l'estiment même définitif. À l'inverse, les natifs de Grande Comore et de Mohéli aspirent à un départ plus rapide : 22 % l'envisagent à une échéance inférieure à un an, contre 15 % des natifs d'Anjouan et 5 % des autres étrangers non natifs. Quelle que soit l'origine, la destination privilégiée pour une éventuelle prochaine migration est la France métropolitaine.

Universalité du mariage et fragilité des unions

Le mariage constitue l'un des faits marquants de la société mahoraise. Au-delà de 35 ans, plus de neuf personnes sur dix sont mariées ou déclarent avoir déjà été mariées, pour les hommes comme pour les femmes *(figure 5)*. Mais les formes et la durée de l'union varient selon le sexe. Le mariage demeure ainsi nettement plus tardif pour les hommes : un sur dix seulement est marié avant 25 ans, contre quatre femmes sur dix. Mais, pour les femmes, la cohabitation avec le mari n'est pas toujours durable : après 35 ans, la part de celles qui ne sont plus mariées et ne vivent pas en couple augmente avec l'âge, de 19 % à 31 % ; en outre, 5 % sont toujours mariées mais ne vivent pas en couple. Pour les hommes, en revanche, la vie en couple devient le modèle dominant après 35 ans. Par ailleurs, plus d'une femme sur trois de 35 à 64 ans déclare s'être mariée au moins deux fois et plus d'une femme sur dix trois fois ou plus.

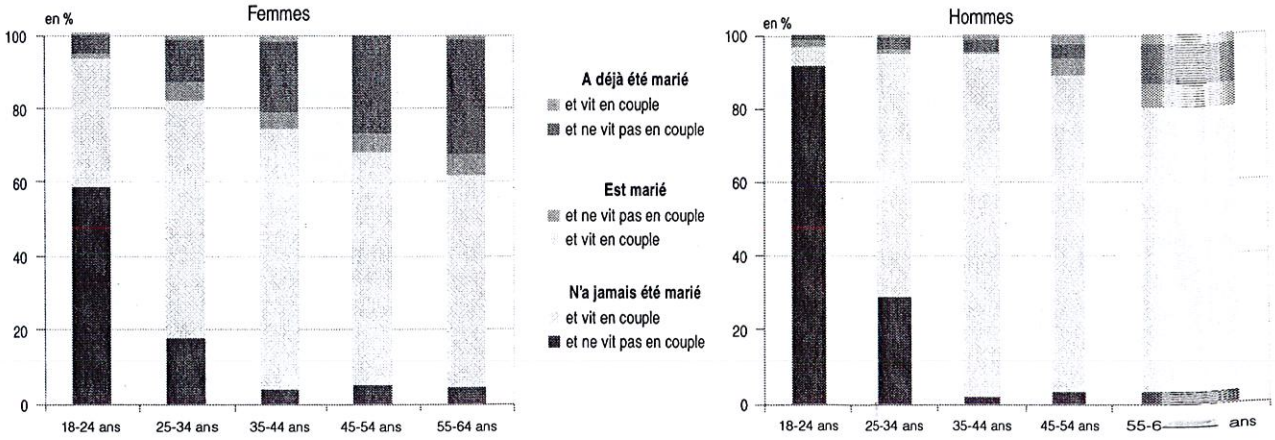
Si le mariage reste précoce pour les femmes à Mayotte, les comportements évolu ent au fil des générations : six femmes sur dix nées entre 1945 et 1954 étaient mariées à 20 ans, contre quatre sur dix pour celles nées entre 1965 et 1974. Cette proportion s est

Près d'un homme sur dix polygame

La proportion d'hommes polygames à Mayotte peut être estimée par trois approches, en s'appuyant sur les réponses des hommes aux questions suivantes : le nombre de leurs épouses et leurs déclarations sur la multi-résidence, d'une part en associant toutes les multi-résidences à une situation de polygamie (hypothèse haute), d'autre part en ne considérant comme polygames que les seuls hommes représentés comme vivant aussi chez une autre épouse (hypothèse basse). À partir de ces trois approches, la proportion d'hommes polygames chez les 35-55 ans varie de 9 % à 11 %, soit une proportion un peu inférieure à celle mesurée au recensement de la population de 1991 (13 %).

5 Plus de 9 Mahorais de 35 ans ou plus sur 10 sont mariés ou ont déjà été mariés

Situation et histoire de couple selon l'âge au moment de l'enquête



Champ : personnes de 18 à 64 ans, résidant à Mayotte
Source : Ined-Insee, enquête MFV-Mayotte 2015-2016.

78

stabilisée pour les générations suivantes. Les comportements vis-à-vis des unions varient aussi fortement selon le niveau d'études : les jeunes femmes (18 à 24 ans) ayant été scolarisées au moins jusqu'au lycée sont deux fois moins souvent mariées que celles n'ayant pas fréquenté le lycée.

Les unions à Mayotte sont aussi marquées par une forte proportion d'unions mixtes entre deux personnes de pays de naissance différents et un écart d'âge élevé entre conjoints. Par ailleurs, malgré l'importance attachée à l'officialisation du mariage préalable à la mise en couple, une situation d'« union libre » a précédé le mariage officiel dans 15 % des unions récentes, contractées depuis 2010. Le mariage demeure coutumier (98 %) et il est rarement combiné à un mariage civil (12 % des cas).

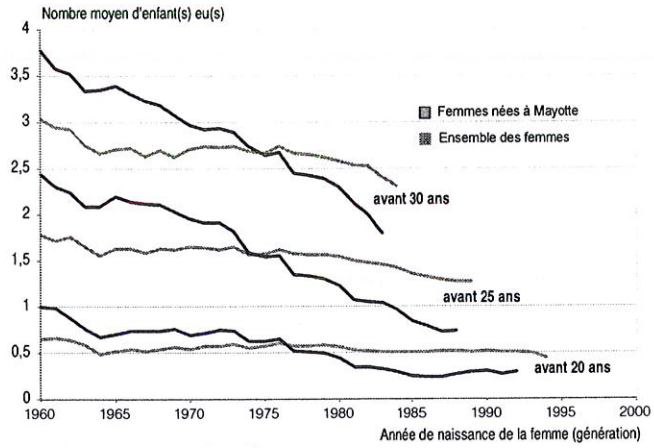
Une fécondité encore forte, mais en recul avec la généralisation de la scolarisation

À Mayotte, l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) s'établit à 4,0 enfants par femme en 2015, soit le niveau le plus élevé de l'ensemble des départements français. Ce résultat ne doit pas masquer l'importance des changements en cours. Ainsi, la proportion de femmes ayant eu 7 enfants ou plus a été divisée par deux entre les générations 1940-49 et 1970-76 (38 % contre 20 %). Cette baisse est principalement portée par les femmes nées à Mayotte. Leur descendance atteinte à 30 ans passe de 3,8 enfants par femme dans les générations 1960 à moins de 2 dans la génération 1980. Pour l'ensemble des femmes de Mayotte, la baisse est moins accentuée, de 3 à 2,5 enfants *(figure 6)*. Mais plus que l'origine, c'est l'élévation du niveau d'éducation qui explique cette fécondité en baisse. En effet, les femmes nées dans les années 1980 et dont le niveau d'études ne dépasse pas le collège ont eu à 25 ans autant d'enfants en moyenne, qu'elles soient ou non natives de Mayotte *(figure 7)*. À structure par niveau d'étude égale, le nombre moyen d'enfants par femme serait ainsi équivalent (1,5 enfant par femme âgée de 25 ans).

Pour autant, le désir d'enfants demeure encore élevé chez les femmes de moins de 25 ans : il s'établit en moyenne à 4,3 enfants et varie peu selon le niveau d'études. Le niveau scolaire a davantage d'impact sur l'évolution du modèle familial que sur le nombre d'enfants désirés. Ainsi, 66 % des jeunes femmes ayant été au lycée considèrent la polygamie comme « une pratique à interdire », contre 55 % de celles n'ayant pas été scolarisées au-delà du collège. En comparaison, les hommes sont moins nombreux à partager cette opinion : respectivement 49 % et 20 %. Concernant le fait d'avoir des enfants en dehors du

6 À 30 ans, les femmes nées à Mayotte dans les années 80 avaient deux fois moins d'enfants que celles nées dans les années 60

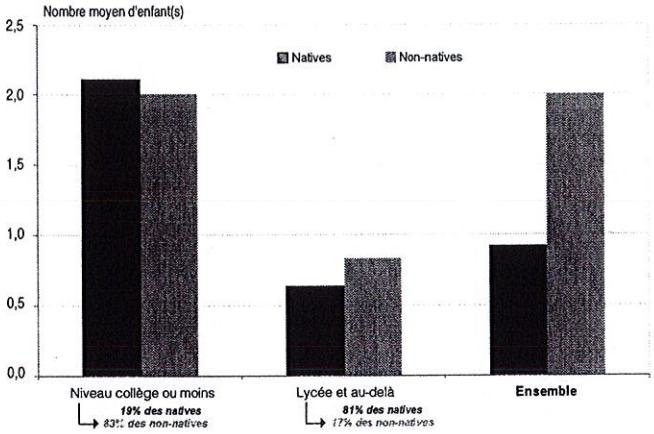
Évolution de la descendance atteinte à différents âges selon l'origine



Champ : femmes nées entre 1960 et 1992, résidant à Mayotte.
Source : Ined-Insee, enquête MFV-Mayotte 2015-2016.

7 Le niveau d'études est le principal déterminant du nombre d'enfants eus avant 25 ans

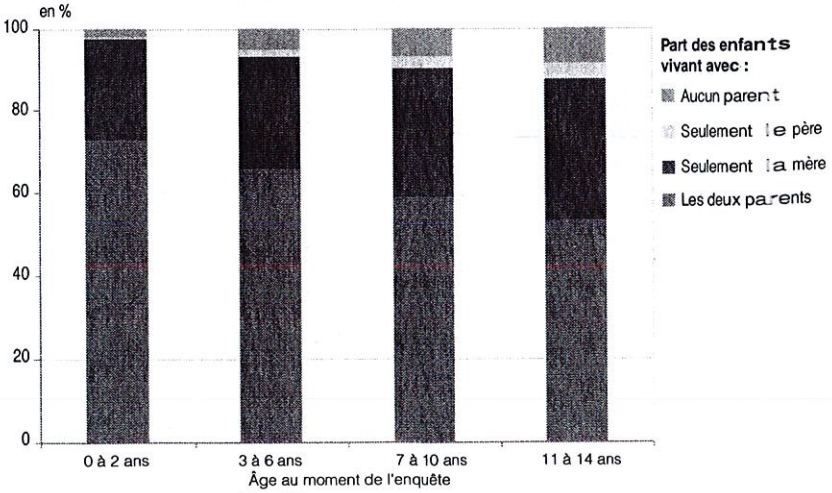
Nombre moyen d'enfants eus avant 25 ans selon le niveau d'études et le lieu de naissance des femmes des générations 1980-1989



Champ : femmes nées entre 1980 et 1989, résidant à Mayotte.
Source : Ined-Insee, enquête MFV-Mayotte 2015-2016.

8 Un quart des enfants de moins de 2 ans ne vivent qu'avec leur mère

Situation familiale des enfants âgés de 0 à 14 ans



Champ : enfants de moins de 15 ans, résidant à Mayotte.
Source : Ined-Insee, enquête MFV-Mayotte 2015-2016.

mariage, les personnes ayant été au lycée sont deux fois plus nombreuses à considérer cela comme acceptable (quatre sur dix) que celles qui n'ont pas été scolarisées au-delà du collège. À scolarité équivalente, l'opinion des hommes et des femmes ne diverge pas sur ce point.

Dès le plus jeune âge, beaucoup d'enfants vivent sans leur père

À Mayotte, la proportion d'enfants qui ne vivent qu'avec leur mère est forte dès le plus jeune âge : c'est le cas d'un quart de ceux âgés de moins de deux ans, contre moins de 10 % en métropole. En revanche elle augmente relativement peu avec l'âge des enfants *(figure 8)*. Cette proportion est deux fois plus élevée pour les enfants dont la mère n'est pas native de Mayotte. La différence est en partie liée aux effets des trajectoires migratoires. Après 6 ans, 7 % à 9 % des enfants vivent dans un ménage sans aucun de leurs parents. La majorité d'entre eux vit avec d'autres membres de leur famille et dans des ménages dont le chef de famille n'est pas né à Mayotte.

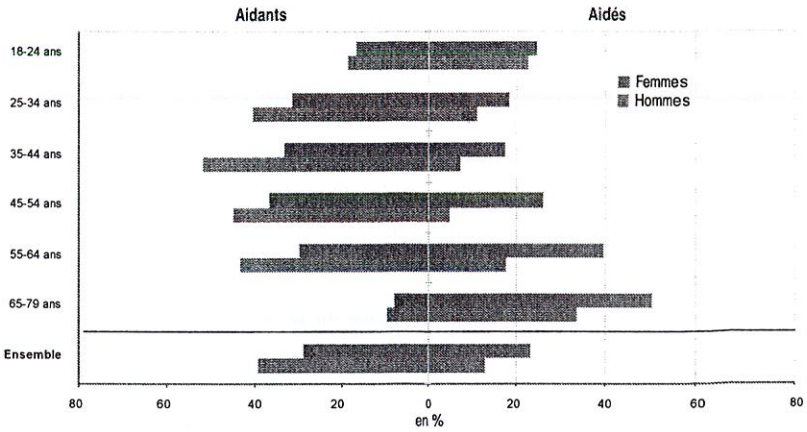
Mayotte étant le département le plus jeune de France, l'éducation représente un enjeu crucial. Or les infrastructures scolaires ne sont actuellement pas suffisantes pour répondre aux besoins, ce qui contraint quatre enfants sur dix de 7 à 10 ans à suivre une scolarité alternée, le matin ou l'après-midi. Cette proportion est moindre pour les enfants dont la mère est native de Mayotte (trois sur dix). L'éducation scolaire à Mayotte est aussi marquée par la place importante encore occupée par l'école coranique, que fréquentent entre 70 % (pour les enfants de 3 à 6 ans) et 90 % (pour les 7 à 10 ans) des enfants.

Une population solidaire

À Mayotte, plus d'un habitant sur deux (56 %) déclare aider régulièrement des proches, témoignant d'une solidarité plus grande que dans les autres DOM (50 %). Cela s'explique principalement par une aide financière deux fois plus fréquente : 34 % contre 17 %. Dans un contexte de forte pauvreté, de chômage important, d'alignement en cours de la protection sociale et de fortes migrations, cette solidarité joue un rôle essentiel. La moitié des adultes déclarent, en effet, avoir des difficultés pour « boucler leurs fins de mois ». Parmi eux, 20 % n'y parviennent pas sans s'endetter ou sans rechercher un soutien financier.

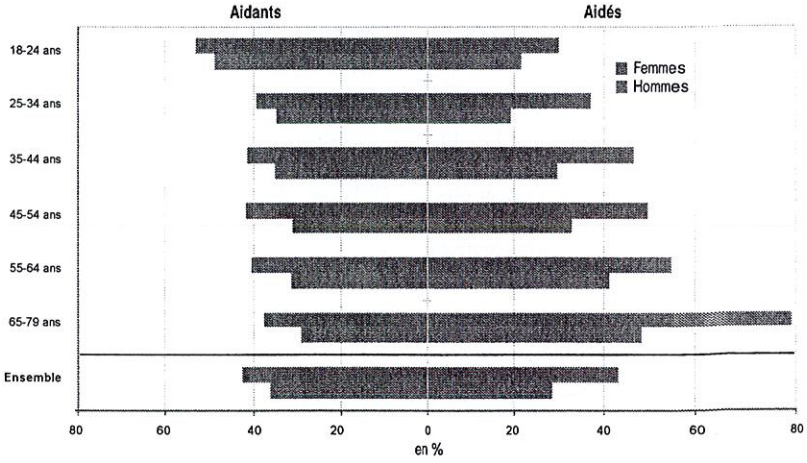
Pour l'essentiel, cette entraide monétaire se limite à la sphère familiale : elle est principalement destinée aux parents (75 %), en particulier à la mère (60 %). Une fois sur dix, les hommes donnent régulièrement

9 Aides financières régulières : les hommes de 35 à 44 ans aident le plus
Proportion de personnes apportant une aide financière ou en recevant une par sexe et âge



Lecture : 41 % des hommes de 25 à 34 ans fournissent une aide financière régulière et 11 % reçoivent une aide financière régulière.
Champ : personnes de 18 à 79 ans résidant à Mayotte.
Source : Ined-Insee, enquête MFV-Mayotte 2015-2016.

10 Aides non financières : les seniors, au cœur de toutes les attentions
Proportion de personnes apportant une aide non financière ou en recevant une par sexe et âge



Lecture : 40 % des femmes de 25 à 34 ans apportent une aide non financière régulière et 37 % reçoivent une aide non financière.
Champ : personnes de 18 à 79 ans résidant à Mayotte.
Source : Ined-Insee, enquête MFV-Mayotte 2015-2016.

de l'argent à leur(s) conjointe(s), habitant éventuellement dans un logement différent. Seules 9 % des aides sont destinées à des personnes extérieures au cercle familial (voisins, amis).

Très souvent au chômage, les jeunes adultes de moins de 25 ans sont particulièrement fragiles sur le plan financier. En conséquence, un quart d'entre eux bénéficient d'un soutien financier, de leurs parents le plus souvent *(figure 9)*. Il en va de même des personnes âgées, dont beaucoup ne disposent d'aucune retraite et sont donc très dépendantes de ces transferts financiers : près de la moitié des plus de 65 ans en bénéficient. Les hommes d'âge intermédiaire (25 à 64 ans) jouent un rôle central dans cette solidarité intergénérationnelle. Ce sont les mieux insérés dans la vie active et ils reversent le plus souvent (46 % d'entre eux) une partie de leur revenu d'activité au reste de leur famille. En revanche, ils reçoivent rarement des aides financières.

Les aides financières des immigrants sont, pour partie, destinées à des proches qui vivent à l'extérieur. Ainsi, plus de la moitié des natifs des Comores ou de Madagascar déclarent envoyer de l'argent à leur famille, très régulièrement (11 %) ou plus occasionnellement (45 %), principalement à leur mère. À l'inverse, seuls 18 % des résidents à Mayotte déclarent recevoir une aide financière régulière.

Les femmes ont une propension moindre que les hommes à aider financièrement un proche (29 % contre 39 %), en raison principalement d'un taux d'emploi encore

très inférieur à celui des hommes (28 % contre 46 % en 2015 pour les 15-64 ans). Mais lorsqu'elles exercent une activité, près d'une sur deux aident un proche : 48 % contre 55 % des hommes en emploi. À emploi et diplôme équivalents, hommes et femmes ont une probabilité quasi équivalente d'aider régulièrement un proche sur le plan financier. De même, du fait d'un plus faible accès à l'emploi, les natifs des Comores sont moins nombreux que ceux de Mayotte à apporter une aide financière. Mais parmi les seules personnes ayant un emploi, la part d'aidants est la même pour les uns et les autres.

Une entraide intergénérationnelle non financière importante dans la vie de tous les jours

À Mayotte, quatre personnes sur dix apportent régulièrement une aide non financière à leur entourage, principalement sous la forme de « garde d'enfant », qui constitue la moitié de ces aides non financières *(figure 10)*. Ainsi, un ménage sur cinq garde régulièrement et gratuitement des enfants en l'absence de leurs parents : les ménages concernés gardent en moyenne 2,3 enfants, au moins deux fois par semaine. Un quart d'entre eux accueillent tous les jours un ou plusieurs enfants. Cette aide est apportée en priorité par les plus âgés qui ne sont pas actifs, mais aussi par les plus jeunes qui sont rarement en emploi. Par ailleurs, 9 % des résidents de Mayotte déclarent aider ou avoir aidé régulièrement des enfants sans famille.

Plus jeune département de France, Mayotte ne compte que 4 % de seniors de 60 ans ou plus qui, pour près des deux tiers, sont régulièrement et gratuitement aidés dans leur vie quotidienne par leurs proches. Le plus souvent, cette aide concerne des formalités administratives (51 %), telles que le remplissage de formulaires ou des démarches juridiques. La départementalisation et la mise en place progressive du système administratif et de protection sociale (Pôle Emploi, CAF, Urssaf par exemple) induisent de profonds changements dans la société mahoraise. Les plus anciens en particulier n'y sont culturellement pas habitués et sollicitent les plus jeunes pour les y aider. En raison même de leur complexité, ces aides administratives sont moins fréquentes chez les natifs des Comores ou de Madagascar.

Les seniors sont aussi assistés dans les tâches ménagères de la vie quotidienne (36 %). Ils le sont plus rarement pour les soins quotidiens ou médicaux (14 %). Les femmes en bénéficient bien plus souvent que les hommes (79 % contre 49 %), surtout les mères de famille aidées par leurs enfants ou petits-enfants. En retour, un tiers des seniors bénéficiant d'une aide (financière ou non financière) proposent à leurs enfants la garde de leurs petits-enfants.

Plus des deux tiers des jeunes adultes de moins de 25 ans qui bénéficient d'une aide financière de leur famille proposent également en retour une aide non financière, comme la réalisation de tâches ménagères (48 %) et/ou administratives (30 %), ou bien la garde de leurs frères et sœurs (22 %). Ces jeunes bénéficient moins que les autres d'aides non financières. ■

Source

L'enquête « Migrations, Famille et Vieillissement » à Mayotte (MFV-Mayotte)

À Mayotte, les autorités publiques expriment une attente forte d'informations statistiques offrant une mesure juste et détaillée des mutations sociodémographiques à l'œuvre dans le département : accélération des migrations, forte natalité, changements dans les structures et comportements familiaux, parcours scolaire et insertion professionnelle des jeunes, importance de la précarité sociale et évolution des traditions de solidarités. L'enquête « Migrations, Famille et Vieillissement » à Mayotte vise à éclairer ces thématiques et à combler certains manques du dispositif statistique habituel. Outre une investigation approfondie de chacun de ces sujets, elle s'efforce de saisir les effets de leurs combinaisons sur les trajectoires de vie des individus.

Conçue par l'Ined qui en assure la maitrise d'ouvrage, l'enquête MFV-Mayotte prolonge celles déjà conduites en 2009-2010 dans les quatre autres départements ultra-marins (Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion). L'Insee a assuré la maîtrise d'œuvre de l'enquête, qui a été reconnue par le Comité du label de la statistique publique comme « enquête inter-régionale d'intérêt national ».

Entre septembre 2015 et mars 2016, 3 200 personnes, appartenant à autant de ménages, ont été interrogées. Le champ de l'enquête porte sur les personnes de 18 à 79 ans, dénommées « adultes » dans cette publication.

Un des apports de l'enquête est de distinguer toutes les personnes qui ne sont pas nées à Mayotte et qui y vivent, repérées selon leur lieu de naissance. On distingue notamment parmi les immigrants des Comores, ceux nés à Mohéli, à Anjouan et à Grande Comore. L'enquête permet également de distinguer les natifs de Mayotte qui, après un séjour durable hors du département, s'y sont réinstallés (les « natifs de retour »).

Insee - Service régional de Mayotte
Pôle d'affaires Kawéni ; Z.I. Kawéni
BP 1362
97600 Mamoudzou

Directeur de la publication :
Valérie Roux

Rédaction en chef :
Sébastien Seguin et Pierre Thibault

Impression et composition :
Imprimerie Delort - Studio graphique ogham
ISSN : 2275-4318 (version imprimée)
ISSN : 2272-3765 (version en ligne)
© Insee 2017

Pour en savoir plus :

- Baktavatsalou R., Clain E., «Recensement de la population 2012 - La moitié des Mahorais vivent en couple», *Insee Flash*, n°26, janvier 2016.
- Rallu J-L., « La population des départements d'outre-mer. Évolution récente, migrations et activité », *Population*, n°3, 1997. pp. 699-727.
- Marie C-V., Breton D., Condon S., Temporal F., Abdouni S., « Migrations, famille et vieillissement : des défis pour La Réunion de demain », *Insee Partenaires*, n°12, mai 2011.

Partenariat

Cette publication a été réalisée dans la cadre d'un partenariat entre l'Insee et l'Institut national des études démographiques (Ined). L'enquête MFV a en outre bénéficié du partenariat institutionnel et/ou financier du ministère des Outre-mer, de la Préfecture de Mayotte, de la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf), de l'Agence française de développement (AFD) et de l'Agence de santé de l'océan Indien (ARS-OI).

ined
INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

MINISTÈRE DES OUTRE-MER

Insee
Mesurer pour comprendre

81

Annexe 1: Source FAO

ANNUAL REAL FOOD PRICE INDICES (2002-2004=100)

Date	Food Price Index	Meat Price Index	Dairy Price Index	Cereals Price Index	Oils Price Index	Sugar Price Index
1990	100,4	120,4	71,1	91,2	69,6	167,0
1991	98,7	121,8	75,9	90,0	75,1	119,6
1992	101,1	117,3	89,4	93,6	79,8	119,0
1993	97,1	110,9	78,8	90,6	80,2	131,0
1994	101,3	105,1	76,5	94,6	106,8	157,8
1995	105,3	104,2	94,6	98,0	108,1	158,4
1996	113,7	117,5	94,3	119,6	98,6	147,1
1997	111,3	119,0	98,3	102,4	106,0	149,3
1998	105,6	104,5	96,7	95,7	130,5	123,2
1999	92,6	99,6	85,3	88,8	94,2	88,5
2000	92,4	97,8	96,6	86,9	70,4	117,6
2001	101,0	106,8	112,6	92,7	71,7	130,9
2002	96,2	96,6	86,9	100,6	93,9	105,0
2003	98,1	96,3	96,0	99,6	101,0	101,0
2004	105,0	106,4	115,1	99,8	104,4	94,8
2005	106,8	112,0	122,5	91,7	92,9	127,1
2006	112,7	107,1	114,9	105,4	99,9	185,7
2007	134,6	109,1	182,7	136,3	143,4	119,3
2008	155,7	124,2	172,5	179,5	175,6	140,4
2009	132,8	117,0	123,1	141,0	126,6	213,1
2010	150,7	126,9	165,6	143,7	158,3	242,1
2011	169,1	134,8	168,7	177,2	187,1	271,3
2012	158,8	135,5	144,2	175,8	166,7	227,6
2013	158,5	139,0	183,4	165,6	145,8	189,6
2014	152,0	149,4	168,8	144,6	136,4	181,7
2015	123,2	126,3	120,4	122,0	110,4	143,3
2016	119,5	115,7	113,9	108,7	121,3	189,5
2017	128,7	119,5	142,4	109,9	131,4	205,6

Note de traduction :"dairy"= "Produit laitier"

CENTRE UNIVERSITAIRE DE MAYOTTE
Année universitaire 2015/2016
Semestre 3 – 2e Session

2e Année Licence d'AES

INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Cours de Thomas M'SAÏDIÉ, Maître de conférences en droit public

* * *

Examen

Durée de l'épreuve : 1h30

TRAVAIL À EFFECTUER : ***Répondez dans n'importe quel ordre à TOUTES les questions suivantes.***

1/Quelles sont les compétences reconnues à l'Union européenne. (10 points)

2/Les recours devant la Cour de justice de l'Union européenne. (10 points)

Aucun document n'est autorisé.

Bonne chance !!!

84

Centre Universitaire
MAYOTTE

Année universitaire : 2016/2017
Matière : Comptabilité analytique (L2 AES).
Durée : 3 heures.
Enseignant : NSAME Mouyenga.
Matériels autorisés : Calculatrice et plan comptable.

Examen final de « Comptabilité analytique L2 AES».

DEUXIEME SESSION.

PREMIERE PARTIE : La méthode des coûts complets : 10 points.

DEUXIEME PARTIE : La méthode des coûts variables : 10 points.

NB : Les différents tableaux de calcul des coûts ainsi que les fiches de stock sont à concevoir par l'étudiant.

85

La société **INFO FUTUR** est spécialisée dans l'assemblage de micro-ordinateurs à usage familial et professionnel. Elle écoule ses produits par l'intermédiaire d'un réseau de magasins en franchise situés dans les principales villes de France. En plus du matériel, les points de vente proposent des logiciels et des fournitures.

Elle procède au montage de deux configurations standard — 42 AT et 60 AN — qui nécessitent les éléments suivants :

- une carte mère,
- un lecteur de disquettes 3 pouces 1/2,
- un clavier,
- et des composants divers.
- un disque dur,
- un écran,
- une souris,

Seuls les ordinateurs vendus sont testés et configurés (chargement du DOS et de WINDOWS).

Première partie : Coûts réels

À partir des informations de l'annexe 1 :

1 - Reproduisez et terminez le tableau de répartition des charges indirectes.
Calculez sous forme de tableaux pour les modèles 42 AT et pour les modèles 60 AN.
a) Les coûts de production des micro-ordinateurs montés.
b) Les coûts de production des micro-ordinateurs configurés.
c) Les coûts de revient des micro-ordinateurs vendus.
d) Les résultats analytiques.

Deuxième partie : Coûts variables, marges sur coût variable

On fondera les calculs du coût variable sur les hypothèses suivantes :

- les unités d'œuvre restent inchangées,
- l'assiette de frais est constituée par les seuls coûts de production directs,
- on ne tient pas compte des études de produit.

1 - Calculez les coûts variables de chacun des deux modèles. Utilisez les données de l'annexe 2.

2 - Calculez les marges sur coût variable.

3 - Exprimez le seuil de rentabilité en unités vendues, pour le mois de décembre N :
a) si l'on monte et vend seulement des modèles 42 AT,
b) si l'on monte et vend seulement des modèles 60 AN.

4 - Concluez.

Annexe 1 Renseignements concernant le mois de décembre N

- Coût unitaire des composants utilisés pour chaque modèle:

	Modèle 42 AT	Modèle 60 AN
Carte mère	520	650
Disque dur	200	350
Lecteur 3 pouces 1/2	45	45
Écran	285	755
Logiciels DOS et WINDOWS	200	200
Clavier	90	90
Souris	42	42
Autres composants	278	858

- Coût unitaire de la main-d'œuvre directe (MOD) pour chaque modèle:

	Modèle 42 AT	Modèle 60 AN
Montage	54 mn à 12 € l'heure	75 mn à 12 € l'heure
Configuration	15 mn à 14 € l'heure	15 mn à 14 € l'heure

- Stocks initiaux des micro-ordinateurs montés:
 Modèle 42 AT: 500 à 1 480,80 € l'un,
 Modèle 60 AN: 100 à 2 805 € l'un.

- Production du centre montage:
 Modèle 42 AT: 2 000,
 Modèle 60 AN: 400.

- Ventes:
 Modèle 42 AT: 1 900 à 1 985 € l'un,
 Modèle 60 AN: 320 à 3 700 € l'un.

- Charges indirectes après répartition :

	Centre Montage	Centre Configuration	Distribution	Administration
Totaux de la répartition primaire	23 000	19 980	83 691	125 536,50
Nature de l'unité d'œuvre ou de l'assiette de frais	Heures de MOD	Nombre de micro-ordinateurs configurés	Coût de production des micro-ordinateurs configurés	

Annexe 2 Données complémentaires sur le mois de décembre N

Centres d'analyse

Montage		Configuration		Distribution		Administration	
V	F	V	F	V	F	V	F
8 280	14 720	15 207	4 773	54 500	29 191	27 800	97 736,50

Extrait de la pochette FONTAINE et PICARD (BTS COMPTABILITE).

87

Centre Universitaire
MAYOTTE

LICENCE 2 AES

EXAMEN D'ECONOMIE INTERNATIONALE

Année universitaire 2016/2017 – Semestre 2 – 2ème session

Cours de M. ABIA

Durée de l'épreuve : 2 heures
Aucun document n'est autorisé

Traitez les questions suivantes :

1. Expliquez le concept de parité des pouvoirs d'achat à partir du même bien vendu dans deux pays aux monnaies différentes (5 points).
2. Quels sont les avantages et les inconvénients d'un système financier international (5 points) ?
3. Qu'est-ce que la globalisation financière et quelles en sont les caractéristiques (5 points) ?
4. Présentez le SMI, ses caractéristiques et ses objectifs (5 points).

88

CENTRE UNIVERSITAIRE DE MAYOTTE
Année universitaire 2016/2017
Semestre 4 – 2e Session

2e Année Licence d'AES

DROIT DES CONTRATS ET DE LA RESPONSABILITÉ

Cours de Madame le Professeur Laetitia TRANCHANT

* * *

Examen

Durée de l'épreuve : 2h

TRAVAIL À EFFECTUER : Vous traiterez les 3 questions suivantes.

Question n° 1 : Que peut faire le créancier quand le débiteur n'a pas exécuté son obligation contractuelle ?

Question n° 2 : Comment se fait la preuve des contrats synallagmatiques ?

Question n° 3 Qu'est-ce qu'un objet licite et certain ?

Aucun document n'est autorisé.

Bonne chance !!!

90

Calculatrices autorisées – Durée : 2 h

Exercice 1
On verse tous les mois une même somme S à taux d'intérêt simple annuel de 2 % et, après 24 mois de placement, on obtient un capital de 15 000 €. Quelle est cette somme ?

Exercice 2
Un capital de 5 000 € est placé du 1er juin au 31 août au taux d'intérêt simple annuel de 4 % ; et un second capital de 8 000 € est placé du 1er mai au 30 juin au taux d'intérêt simple annuel de 6 %.
Quel est le taux moyen de ce placement ?

Exercice 3
Un capital de 37 000 € a été placé au taux d'intérêt composé annuel de 4 % et sa valeur acquise est 64 072,03 €. Quelle a été la durée de placement (en années) ?

Exercice 4
Un capital de 83 000 € est placé pendant 13 ans à taux d'intérêt composé annuel et sa valeur acquise est de 156 508,88 €. Quel est le taux d'intérêt ?

Exercice 5
Un capital de 23 000 € placé à intérêt composé annuel de 2,8 % a une valeur acquise de 27 776,71 €. Calculer le nombre de mois de placement, après avoir calculé le taux mensuel équivalent.

Exercice 6
On emprunte 40 000 € au taux composé annuel de 3,9 % l'an. On rembourse cet emprunt en 120 mensualités constantes. Calculer le montant de chaque mensualité.

Exercice 7
Un individu décide de rembourser sur 10 ans un emprunt de 30 000 € au taux d'intérêt composé annuel de 4 %, par annuités constantes. Il décide après la sixième année de terminer le remboursement de cet emprunt (« remboursement anticipé »).

a) Quelle somme doit-il verser la sixième année ?
b) Quelle économie va-t-il ainsi réaliser en écourtant de quatre ans la durée de son emprunt ?

Exercice 8
Un individu souhaite effectuer un emprunt de 47 000 € auprès de sa banque, sur une durée de 7 ans.
Son conseiller bancaire lui fait les deux propositions suivantes :

(a) Remboursement *mensuel* à *amortissement constant* à taux composé annuel de 4,5 %.
(b) Remboursement par *trimestrialités constantes* à taux composé annuel de 3,5 %.

1) Déterminer la dernière et les trois premières lignes du tableau d'amortissement dans le cas de la proposition (a), en mettant en évidence l'ordre des calculs.
2) Répondre à la même question dans le cas de la proposition (b).
On rappelle que dans le cas d'un remboursement à trimestrialités constantes d'un capital emprunté K au taux trimestriel t et sur une durée de N trimestres, la valeur commune des trimestrialités est :

$$A = \frac{K \times t}{1 - (1+t)^{-N}}$$

3) Quelles sont la première valeur et la dernière valeur de la colonne « intérêts » du tableau d'amortissement selon la proposition (a) ? En déduire le coût pour l'emprunteur de la proposition (a), sachant que la suite des intérêts est arithmétique.
On rappelle qu'une somme de termes consécutifs d'une suite arithmétique s'obtient en multipliant le nombre de termes sommés par la moyenne du premier et du dernier terme.
4) Calculer le coût de l'emprunt selon la proposition (b).
5) Quelle est la proposition la plus avantageuse pour l'emprunteur ?

Centre Universitaire
MAYOTTE

LICENCE 2 EN AES

Politique économique

2ème session – Année universitaire 2016-2017

Cours de M. Victor BIANCHINI

Durée de l'épreuve : 2 heures
Aucun document n'est autorisé
La calculatrice n'est pas autorisée

Vous traiterez, de manière claire et argumentée, le sujet suivant :

Les limites de la politique budgétaire (en n'oubliant pas les critiques)

92

Centre Universitaire
MAYOTTE

LICENCE 2 AES

EXAMEN DE MONNAIE

Année universitaire 2016/2017 – Semestre 2 – 2ème session

Cours de M. ABIA

Durée de l'épreuve : 2 heures
Aucun document n'est autorisé.

1. Présentez le mécanisme de création monétaire en l'absence de banques commerciales, puis en présence des banques commerciales (4points).
2. Par quels moyens la banque centrale contrôle-t-elle l'offre de monnaie? (4 points).
3. En quoi la théorie quantitative de monnaie et l'approche keynésienne de monnaie sont-elles complémentaires (4points.)
4. Présentez sur un graphique représentant l'augmentation de la masse monétaire en indiquant les effets d'une telle politique monétaire sur l'économie (4 points).
5. Présentez l'efficacité de la politique monétaire dans le modèle IS-LM (4 points).

CENTRE UNIVERSITAIRE DE MAYOTTE
Année universitaire 2016/2017
Semestre 4 – 2e Session

2e Année Licence d'AES

SOCIOLOGIE

Cours de Madame Chrisitine FALL

* * *

Examen

Durée de l'épreuve : 2h

TRAVAIL À EFFECTUER :

Vous traiterez au choix l'un des sujets suivants :

94

Sujet n° 1 :

Dans une note structurée et suffisamment développée, vous montrerez en quoi consiste la sociologie et pourquoi elle est nécessaire, selon vous, à la société.

Sujet n°2 :

Dans l'ouvrage « Voyage de classe » :

- D'où proviennent les étudiants ?
- Quelle expérimentation ont-ils menée ?
- A quelle opposition se sont-ils heurtés ?
- D'après-vous, leur travail d'apprentis sociologues est-il intéressant et concluant ?

(Vous justifierez votre réponse dans une explication argumentée développée.)

Aucun document n'est autorisé.
Bonne chance !!!

95

Centre Universitaire
MAYOTTE

LICENCE 3 AES

Examen de l'économie de la croissance.

Année universitaire 2016/2017 – Semestre 2 – 2ème session

Cours de M. ABIA

Durée de l'épreuve : 2 heures
Aucun document n'est autorisé

Répondez de manière argumentée aux 4 questions suivantes :

1. Expliquez comment, selon Robert Solow, l'économie atteint-elle l'état stationnaire (**5 points**).

2. D'après la théorie de la croissance endogène, quels sont les facteurs qui maintiennent l'économie durablement hors de l'état stationnaire (**6 points**) ?

3. Quel est le rôle du progrès technique dans la croissance selon le modèle de Solow ? (**4 points**).

4. La croissance économique entraine-t-elle nécessairement un développement économique ? (**5 points**).

9-6

CENTRE UNIVERSITAIRE DE MAYOTTE
Année universitaire 2016/2017
Semestre 5 – 2e Session

3e Année Licence d'AES

DROIT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Cours de Thomas M'SAÏDIÉ, Maître de conférences en droit public

* * *

Examen

Durée de l'épreuve : 1h30

TRAVAIL À EFFECTUER : ***Répondez dans n'importe quel ordre à TOUTES les questions suivantes.***

1/La création des collectivités territoriales.

2/Les principes applicables aux collectivités territoriales.

Aucun document n'est autorisé. Bonne chance !!!

97

Centre Universitaire
MAYOTTE

Département : DROIT-ECONOMIE et GESTION (DEG).
Matière: Analyse stratégique (L3 AES).
Durée : 2 heures.
Enseignant: NSAME Mouyenga.

EXAMEN FINAL « Analyse stratégique ».

Deuxième session

Vous devez répondre de manière structurée aux cinq questions suivantes :

1. Expliquez la compréhension de la firme à travers les trois théories suivantes :
 - La théorie des coûts de transaction.
 - La théorie des droits de propriété.
 - La théorie de l'agence

2. Quelles sont les différentes voies du développement de l'entreprise selon Igor ANSOFF?

3. Présentez les stratégies génériques et montrez leurs particularités par rapport aux autres stratégies d'entreprise.

4. Analysez les conséquences microéconomiques et macroéconomiques de la croissance externe.

5. Tracez et expliquez le cycle de vie des technologies ainsi que ses liens avec les matrices d'analyse stratégique.

Centre Universitaire MAYOTTE

Année universitaire : 2016/2017
Matière : Fiscalité (L3AES).
Durée : 3 heures.
Enseignants : NSAME Mouyenga.
Matériel autorisé : Calculatrice.

Examen final de « Fiscalité L3 AES».

DEUXIEME SESSION.

PREMIERE PARTIE : Détermination résultat fiscal soumis à l'IS (Annexe 1).

1. Définir les notions suivantes contenues dans l'annexe 1 :
 Réintégrations ; Déductions ; Bénéfice comptable de l'exercice ; Résultat fiscal.

2. Justifiez le montant du résultat fiscal de la société SYRAHS soit : **558353.**
3. Calculer le montant de l'IS à payer par la société au titre de l'année 2012.
4. Déterminer le résultat net comptable de l'entreprise.
5. Quelles solutions fiscales l'entreprise aurait-elle adopté si le résultat fiscal de l'année 2012 avait été déficitaire ?

DEUXIEME PARTIE L'impôt sur le revenu des personnes physiques (annexe 2) :

1. Déterminer le nombre de parts du foyer fiscal BARDI.
2. Détaillez les types de revenus et leurs montants perçus par les membres du foyer fiscal BARDI.
3. Précisez les choix fiscaux opérés par ces personnes et les droits dont ils disposent.
4. Calculez pour chaque membre la base imposable relative aux montants fournis.
5. Déterminer le montant de l'impôt brut à payer par le foyer fiscal sans tenir compte du plafonnement du quotient familial.

TROISIEME PARTIE : Régularisation de la TVA sur cession de véhicule de tourisme(Annexe3).

1. Calculez le complément de TVA à reverser (taux de tva en vigueur à l'époque : 19.6%).
2. Quel est l'avantage pour une entreprise d'avoir la possibilité de déduire la TVA sur ses achats effectués en amont ?

99

Annexe 1

cerfa N° 10951 * 14
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2012

Désignation de l'entreprise : SYRAHS SA — Néant ☐ *

Exercice N, clos le :

I. RÉINTÉGRATIONS

			BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WA	393579
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés						WB	
		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		WC	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		XE	12600
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	600	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	12000		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WI	150
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. tableau 2067-*BIS*-SD)							XX	
	Amendes et pénalités (nature :)							WJ	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	181393
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	— imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
		— imposées aux taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	— Plus-values nettes à court terme						WN	
		— Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	1031	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	21031
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 5 % des plus-values à taux zéro	M8	4800		
							TOTAL I	WR	608753

II. DÉDUCTIONS

			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	— imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	3500
		— imposées au taux de 0 %						WH	42000
		— imposées au taux de 19 %						WP	
		— imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
		— imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	250			XA	4750
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							ZY	
	Majoration d'amortissement*							XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 *septies*)	K9	Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 *sexies* A)	L5		XF	
	Pôle de compétitivité (art. 44 *undecies*)	L6	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone franche Corse (art. 44 *decies*)	ØT			
	Zone franche urbaine (art. 44 *octies* et *octies* A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 *quaterdecies*)	XC			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères article 209C	OT		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		XG	150
							TOTAL II	XH	50400

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	558353
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)		XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	558353
		XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

100

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

N° 2058-A - IMPRIMERIE NATIONALE — Février 2012 – 116 571

Annexe 2

Le foyer fiscal de la famille BARDI a rempli sa déclaration de revenus (formulaire n°2042) :

TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI		Déclarant 1		Déclarant 2		1ère pers. à charge		2ème pers. à charge
Indiquez vos seuls revenus d'activité (salaires, rémunération des gérants et associés, droits d'auteurs, avantages en nature et indemnités journalières)	1AJ	17 822	1BJ	23 850	1CJ	3 925	1DJ	
Indiquez vos autres revenus imposables (indemnité de préretraite, allocation chômage...)	1AP		1BP		1CP		1DP	
Vos frais réels	1AK		1BK	3 850	1CK		1DK	
Demandeur d'emploi inscrit depuis plus d'un an	1AI	☐	1BI	☐	1CI	☐	1DI	☐
Heures supplémentaires : revenus exonérés connus	1AU		1BU		1CU		1DU	

Barème de l'impôt 2014			
	Valeur du quotient familial (R/N)	Taux d'imposition	Formule de calcul simple de l'impôt brut
Tranche 1	De 0 € à 6 011 €	0 %	0 €
Tranche 2	De 6 011 € à 11 991 €	5,5 %	(R x 0.055) - (331 x N)
Tranche 3	De 11 991 € à 26 631 €	14 %	(R x 0.14) - (1 350 x N)
Tranche 4	De 26 631 € à 71 397 €	30 %	(R x 0.30) - (5 611 x N)
Tranche 5	De 71 397 € à 151 200 €	41 %	(R x 0.41) - (13 465 x N)
Tranche 6	Au delà de 151 200 €	45 %	(R x 0.45) - (19 513 x N)

- 3 -

Annexe 3

L'entreprise A achète le 01/01/N un véhicule de tourisme pour 23 920 € TTC.

Le 16/02/N+2 elle vend ce véhicule à un négociant en biens d'occasion pour 15 000 € HT.

Il vous est demandé de calculer le complément de TVA à reverser.

Centre Universitaire
MAYOTTE

Département : DROIT-ECONOMIE et GESTION (DEG).
Matière: Comptabilité approfondie (L3 AES).
Durée : 3 heures.
Enseignant: NSAME Mouyenga.
Matériels autorisés : Calculatrice et plan comptable

EXAMEN FINAL : « Comptabilité approfondie (L3 AES».

Deuxième session.

Première partie : Questions de cours (8pts).

1. Définir les termes suivants :

 Amortissement ; Provision ; Dépréciation ; Valeur résiduelle ; Valeur vénale ; Valeur d'usage.

2. Citez et expliquez les principaux principes comptables (4 au minimum) en donnant pour chacun, un exemple précis.
3. Après avoir présenté les différentes approches théoriques de la comptabilité financière, vous analyserez ensuite la pertinence de ces paradigmes.
4. La gestion stratégique des activités internationales de l'entreprise conduit les services comptables à se prémunir du risque de change. Après avoir défini cette notion, vous expliquerez ensuite les différents moyens à la disposition de l'entreprise pour limiter ce risque.

Deuxième partie : Le traitement des créances en fin d'exercice. Annexe A à rendre avec la copie (5 pts).

Troisième partie : Travaux de consolidation (groupe LAURY) : 7 pts.

102

ENTRE UNIVERSITAIRE DE MAYOTTE

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2016-2017
L3 – AES

Droit du travail
EXAMEN TERMINAL – 2e SESSION

Cours de Monsieur Laurent CHASSOT

Documents autorisés :
Aucun document n'est autorisé.
Durée de l'épreuve : 1h30.

Répondez successivement aux deux questions qui vous sont posées :

1. La période d'essai : sa conclusion, sa résiliation, ses limites (**10 points**)
2. Les causes du licenciement économique et les obligations pesant sur l'employeur (**10 points**)

106

Centre Universitaire
MAYOTTE

LICENCE 3 AES

EXAMEN D'ANALYSE FINANCIERE

Année universitaire 2016/2017 – Semestre 2 – 2ème session

Cours de M. ABIA

Durée de l'épreuve : 3 heures

Document autorisé : calculatrice.

Traitez les cas suivants en répondant à toutes les questions.

La société commerciale LAKA vous communique ses trois derniers comptes de résultats simplifiés (12 points) :

Eléments du compte de résultats	N	N-1	N-2
Ventes de marchandises	1450	1180	1125
Achats de marchandises	440	380	360
Variation de stocks de marchandises	-20	15	-10
Impôts taxes et versements assimilés	25	30	20
Autres achats et charges externes	290	235	215
Charges de personnel	120	100	85
Dotations aux amortissements	10	10	10
Produits financiers	40	30	25
Charges financières	130	90	80
Impôts sur les bénéfices	50	10	25

1. Analysez l'évolution des principaux postes (4 points).
2. Calculez le SIG et la CAF (4 points).
3. Calculez quelques ratios significatifs et commentez vos résultats (4 points).

La SOCIETE CHABERT : les flux nets de trésorerie et critères de choix (10 points).
La société Chabert désire diversifier sa production en fabriquant un produit nouveau A. Pour cela, elle hésite entre deux matériels M1 et M2 qui ont la même durée de vie, 5 ans. M1 est un matériel d'occasion amorti selon le mode linéaire et M2 est un matériel neuf amorti selon le mode dégressif (coefficient 1,75).
Quoi qu'il arrive, ces matériels permettent d'assurer la production envisagée.

Cependant, il est à prévoir que le matériel M1 obligera l'entreprise à des dépenses d'entretien.

L'étude menée par la direction financière de l'entreprise a permis de réunir les informations suivantes :

I) Eléments relatifs au produit A.

Prix de vente unitaire du produit A	8 €	
Coût de fabrication unitaire variable	5 €	
Quantités de A vendue par an	Année 1	20 000
	Année 2	50 000
	Année 3	80 000
	Année 4	100 000
	Année 5	100 000

2) Eléments relatifs aux machines M1 et M2.

Eléments	M1		M2
Prix d'acquisition HT	200 000 €		300 000 €
Valeur résiduelle	Nulle		Nulle
Dépenses d'entretien	Année 1	10 000	0
	Année 2	30 000	0
	Année 3	40 000	0
	Année 4	40 000	0
	Année 5	40 000	0

3) Eléments divers. Le taux d'IS est de 33,1/3 %. Les pertes éventuelles d'exploitation réalisées sur le produit nouveau viennent en déduction du bénéfice imposable réalisé avec les autres produits. Le BFR de cette nouvelle activité est nul.

Questions.

1) Pour chacun des deux projets, évaluez les flux nets de trésorerie (4 points).
2) Calculez le DRCI, La VAN (actualisation au taux de 12%) et l'indice de profitabilité (4 points).

NB : les calculs seront arrondis à l'euro le plus proche.

Centre Universitaire
MAYOTTE

Laurence Diederichs-Diop

Licence 3 AES

Economie et Aménagement du Territoire

Année universitaire 2016-2017

2nd semestre

2nde session

Durée : 3h

Vous traiterez les 2 sujets suivants :

1/ La place de l'espace dans l'analyse économique : quelle évolution depuis les Mercantilistes ? Vous vous appuierez sur les différentes théories abordées en cours (15 points)

2/ Aménagement du territoire et entreprises : quels sont les moyens pour influencer la décentralisation des activités économiques ? Vous répondrez <u>en 1 page maximum</u> (5 points)

Centre Universitaire
MAYOTTE

Licence 3 AES

Systèmes d'Information en Entreprise

Cours de Mamadou DIOP

Année universitaire 2016-2017

2nd semestre

2nde session

Durée : 2h

Aucun document n'est autorisé

Vous traiterez le sujet suivant :

Les ERP (PGI) dans les Systèmes d'Information des organisations.

110

Centre Universitaire
MAYOTTE

LICENCE 3 AES

EXAMEN DE MARKETING

Année universitaire 2016/2017 – Semestre 2 – 2ème session

Cours de M. ABIA

Durée de l'épreuve : 2 heures
Document autorisé : calculatrice.

Exercice 1. Marges, taux et coefficients (2x3 points).
Un fabricant de cosmétiques a fixé le prix de vente public TTC de son gel fixant à 4,73 €. Le taux de marque pratiqué par les distributeurs est de 22 % et le coût de revient du gel fixant est de 2,59 € pour le fabricant. Le taux de TVA est de 20 %.

1. Calculez la marge commerciale des distributeurs.
2. Calculez la marge sur coût de revient du fabricant.
3. Calculez le taux de marge sur coût de revient du fabricant.

Exercice 2. Le seuil de rentabilité (2x3 points).
La société Iceberg produit des glaces et gâteaux surgelés de qualité supérieure. Elle a choisi de lancer un nouveau produit : les bâtonnets pour adultes. Le marché potentiel pour les packs de quatre bâtonnets est évalué à 200 000 unités. Le prix de vente hors taxes aux distributeurs est de 1,40 € le pack.
Les charges variables représentent 60 % du CA sur les packs de quatre bâtonnets.
Les charges fixes totales s'élèvent à 100 000 €.

1. Etablissez le compte de résultat différentiel du nouveau produit.
2. Déterminer le seuil de rentabilité en valeur et en volume du pack de bâtonnets.
3. Déterminez le taux de marque du distributeur si on décide de commercialiser le pack de quatre bâtonnets à un prix de 1, 92 TTC au consommateur (le taux de TVA est de 5,5 %).

Exercice 3. Définissez les concepts mercatiques suivants.
Le marketing-mix, les étapes d'un processus d'achat, le buzz marketing, le marketing viral (2x4 points).

111